

Fiche signalétique

Localisation : Deux-Sèvres - **Saint-Maixent-l'École**
(département, commune)

Dénomination : bâtiments abbatiaux (casernes Canclaux)
(fonction + appellation)

Localisation complémentaire :
(autre commune, ancienne commune, commune associée)

Adresse :
(lieudit, voirie, n°..)

Références cadastrales : AP 307

Coordonnées Lambert II : X = 404700 m
Y = 159900 m

Type de protection existante :

immeuble non protégé

site protégé
intitulé :
date :

immeuble protégé MH
intitulé : porte sur rue et grand escalier
date : imh 28 septembre 1928

autres (ZPPAUP, POS, secteur sauvegardé)

Utilisation actuelle : caserne

désaffecté

Statut de la propriété :

publique
 privée

Epoque(s) de construction : 17e-18e siècles

Date(s) : 1660-1736

Epoque(s) de restauration (remaniement) : 19e, 20e siècles

Date(s) : 1810, 1824,
1861-1869, 1932, 1953

Maître(s) d'oeuvre : Luc de la Borye, Robert Plouvier, François et Pierre Le Duc

Catégorie : architecture religieuse

Etat de conservation :

complet vestiges restauré remanié

Etat sanitaire :

bon mauvais état en péril

Ouverture au public :

oui non

Deux-Sèvres

Saint-Maixent-l'Ecole

Bâtiments abbatiaux (casernes Canclaux)

Historique

L'histoire de la ville de Saint-Maixent-l'Ecole débute au 5^e siècle. Une communauté religieuse dirigée par le moine Agapius, fuyant le monastère Saint-Hilaire de Poitiers menacé par les barbares, s'installe sur les bords de la Sèvre. Vers 480 un jeune homme originaire d'Agde, Adjutor, attiré par la vie cénobitique, rejoint le monastère et, pour marquer son renoncement au monde, change son nom et se fait appelé Maixent. Sa conduite pieuse et édifiante le fait vite considérer comme un saint, surtout lorsqu'il échappe par miracle à une attaque de pillards francs.

Le saint reçoit de nombreuses visites et en 507, Clovis en personne, vainqueur de la bataille de Vouillé, rencontre Maixent et lui fait don d'un riche domaine. Saint Maixent meurt le 26 juin 515 et il est inhumé auprès d'Agapius, dans la chapelle Saint Saturnin du monastère. Son tombeau va attirer une foule considérable de pèlerins et entraîner la prospérité du monastère. Une église dédiée à Saint Maixent vient très vite compléter le petit oratoire primitif et une population grandissante s'installe autour du couvent.

Vers 656, l'abbaye a pris une telle importance que l'évêque de Poitiers y nomme son propre neveu, Léger. Celui-ci instaure au couvent la règle de Saint Benoît avant d'être nommé évêque d'Autun (663), où il mourra martyr en 678. Saint Léger est très vite canonisé et l'évêque de Poitiers obtient le retour de la relique à Saint Maixent. Une église est construite spécialement pour recevoir les restes du Saint. La renommée du monastère ne cesse alors de s'accroître et des largesses royales lui sont accordées, tel que le droit de battre monnaie.

Avec les invasions normandes (milieu du 9^{ème} siècle), une partie de la communauté de Saint Maixent s'enfuit avec les illustres reliques. Le corps de Saint-Maixent est mis en sûreté en Bretagne, celui de Saint-Léger en Auvergne. Le calme revenu (début 10^{ème} siècle), le monastère parvient à récupérer le corps de Saint Maixent mais pas celui de Saint-Léger, conservé par les moines d'Ebreuil. Grâce au soutien du comte de Poitou, l'abbaye est relevée des ses ruines et entourée d'une enceinte fortifiée. Dans la nuit du 25 au 26 mai 1082, un terrible incendie détruit l'abbaye et une grande partie de la ville. Le monastère est reconstruit à partir de 1093.

Grâce aux pèlerinages toujours nombreux et aux dons et chartes d'immunités qui se sont multipliés depuis le 6^{ème} siècle, l'établissement occupe un rang considérable en Poitou. C'est une véritable baronnie, avec nombreux fiefs et arrière fiefs, d'une très grande puissance féodale, si bien qu'elle est, en juin 1204, déclarée abbaye royale par Philippe Auguste.

Dans la seconde moitié du 14^{ème} siècle, les bâtiments conventuels connaissent d'importants remaniements, en même temps que l'église, qui est dotée de sa tour porche.

Le 3 avril 1440, une troupe de révoltés venant de Niort (début de la Praguerie) s'attaque à la ville de Saint Maixent, restée fidèle à Charles VII. Le château est pris mais les habitants se réfugient dans la solide enceinte de l'abbaye et parviennent à résister jusqu'à l'arrivée des troupes royales. En reconnaissance, Charles VII gratifie la ville et l'abbaye d'armoiries royales (fleurs de lis et couronne) et donne à Saint Maixent le statut envié de commune.

Dans le premier tiers du 16^{ième} siècle, l'abbé Jacques de Saint Gelais, aussi évêque d'Uzès et abbé commendataire de la Frenade, fait réaliser d'importants travaux sur l'église (clocher, stalles, vitraux, parvis) et les bâtiments conventuels (reconstruction du dortoir et des cellules des moines en 1539).

L'abbé suivant, Jean de Saint Gelais, neveu de Jacques, embrasse la cause protestante dès 1543. En 1562, il fait détruire les autels, les statues et les reliques sont brûlées. Soutenue par de nombreux habitants de la ville, la troupe protestante conduite par Christophe Claveau s'empare aisément de Saint Maixent le 22 septembre 1568. Douze jours durant a lieu le pillage et la destruction méthodique des établissements religieux. L'abbatiale est ruinée en premier, par sape des piliers (seuls le clocher et les piliers de la croisée restent en place), puis les huguenots renversèrent le dortoir et les voûtes du cloître et de la salle capitulaire. L'église Saint Saturnin, pillée et dépourvue de tous symboles religieux, resta en place pour servir de magasin de guerre, de même que le réfectoire, utilisé comme lieu de réunion.

La ville et l'abbaye de Saint Maixent restèrent peu ou prou aux mains des protestants jusqu'en 1621. Le monastère, exsangue, mettra plusieurs dizaines d'années à se relever. En 1663, les onze religieux et trois novices habitent dans des maisons particulières et se réunissent dans leur ancien réfectoire, également utilisé comme église. L'église Saint Saturnin, juste à côté du couvent dont elle est le berceau, est rapidement remise en état mais elle est, depuis la fin du 11^{ième} siècle, le siège d'une paroisse, indépendante de l'abbaye et séparée de son enceinte par une ruelle en chicane.

L'abbé Bertrand d'Echaux, évêque de Bayonne puis archevêque de Tours, ne peut faire face tout seul à l'immensité de la reconstruction, aussi bien spirituelle que matérielle, du monastère et il doit faire appel à la déjà puissante congrégation bénédictine de Saint Maur. Le concordat est signé le 27 septembre 1633 et la prise de possession a lieu le 1^{er} juillet 1634. Les premiers travaux, adjugés les 27 avril et 21 juillet 1634 au maître entrepreneur Jehan Rullier, de Poitiers, consistent à construire un dortoir de 18 chambres au dessus de l'ancien réfectoire transformé en église (aile sud du couvent), et un pavillon de trois étages, à usage de chauffoir et garde-robe.

Très vite les voûtes du réfectoire, devenu église, surchargées par les nouvelles maçonneries, commencent à s'ouvrir. En 1651 les offices y sont interdits et des travaux de fortune sont réalisés. Mais il devient évident qu'une reconstruction intégrale des bâtiments conventuels est indispensable.

D'autres grosses opérations interviennent en 1658 : réfection de la charpente du clocher-porche, remise en état du mur de clôture et d'un pavillon d'angle « *du côté des halles* » (sans doute la halle de l'abbé, à l'ouest), reconstruction intégrale du mur de clôture sud, « *proche le grand portail de la basse-cour* », et de la grange à battre. Cette grange, détruite par un incendie le 15 août 1660, est reconstruite aussitôt. La même année, le 22 avril 1660, est posée la première pierre de « la grande porte de la cour du monastère » dessinée par

frère Luc de la Borye, moine convers, « peintre et architecte », originaire d'Angoulême. Au mois de septembre suivant, commence la construction du mur de clôture sud du jardin du monastère, le long de la rue « des bouchers » (actuellement rue du 114^{ième} R.I).

Le projet de réédification des bâtiments conventuels est confié au frère Luc de la Borye, l'auteur de la porte de la basse-cour, qui dessine un plan d'ensemble vers 1661 (document disparu). La reconstruction débute alors très vite, par l'aile Est. Après les travaux de démolition des vestiges de l'ancien chapitre, commencés le 14 février 1661, la première pierre du « chapitre, sacristie et grand dortoir » est posée le 19 mars 1661. Le 10 juillet on creuse encore les « *fondements des bastiments où doit estre la sacristie* ». L'insuffisance de revenus va ralentir le chantier en 1662 et ce bâtiment ne sera achevé qu'en 1667. Il abrite « deux grands dortoirs neuf, composés de trente quatre chambres, sous lesquels il y a un chapitre, une sacristie et une grande salle bien voûtée ». L'estimation de la dépense, « avec les lieux communs qui sont au bout », est de plus de 50 000 livres, « à sçavoir pour la massonnerie, carrelage et bousillage 34000 livres, et pour la charpente, couverture, ferrure, menuiserie et vitres 21000 »¹.

Entre temps, le projet d'ensemble de frère Luc est critiqué, certains « défauts reconnus par architectes et personnes intelligents » et des « difficultés trouvées dans l'exécution » (de l'aile Est sans doute) entraînent des modifications. Un nouveau plan général est exécuté en 1662, et il est visé le 6 février 1663 par le révérend père visiteur de la province, le père prieur et « maître Robert, architecte ». Le 18 mai suivant, Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation de Saint Maur, approuve ce dessin et « tolère qu'il soit fini et exécuté au plus tôt »². Il semble que ce projet, minimaliste, consiste à reconstruire les bâtiments sur le plan et les fondations des anciens, en utilisant au maximum les structures subsistantes en élévation.

Mais les vestiges, en particulier l'aile sud, doivent se révéler en trop mauvais état pour être réhabilités, surtout après les deux tremblements de terre qui les ébranlèrent considérablement (21 juin 1660 et 14 janvier 1662). Un troisième projet de frère Luc, et des plans sont réalisés vers 1664 (seuls le plan au niveau des combles et l'élévation Est subsistent)³. Cet ambitieux programme, sera en grande partie exécuté, à l'exception des extensions vers le Sud des ailes Ouest et Est.

Le 15 juillet 1665 les ouvriers travaillent aux « fondemens des pilliers d'un costé du cloître » et en 1667 « on commence de travailler aux voutes et arceaux du cloître entre l'ancien réfectoire et la grande église ruinée ». L'aile Sud n'a toujours pas été remaniée et sert toujours d'église, malgré les « voustes [...] entrouvertes en plusieurs endroits ».

Le 21 mai 1670 est posée la première pierre de l'abbatiale. La reconstruction, qui réutilise les murs extérieurs en état de l'édifice ruiné en 1568, est faite d'après le projet de frère Robert Plouvier, architecte mauriste, et confiée à l'architecte entrepreneur François Le Duc. La nef est terminée en 1674, le transept en 1675 (avec son clocher sur le carré) et le choeur en 1682. Les années suivantes a lieu l'aménagement liturgique somptueux de la nouvelle église (boiseries, peintures,...). L'abbaye mène alors une vie spirituelle intense : un cours de philosophie est instauré en 1669 dans ces murs et un cours de théologie l'année suivante. Les thèses sont soutenues dans la nouvelle sacristie puis dans la nef de l'abbatiale neuve. Ces cours se poursuivent au 18^{ième} siècle. Les travaux des bâtiments conventuels

¹ Archives historiques du Poitou, t.18, 1886, p.373 à 401

² Archives nationales, N/3/Deux-Sèvres3/1

³ Archives nationales, N/3/Deux-Sèvres4/2

semblent à cette époque, être totalement interrompus. Ils ne semblent reprendre qu'en 1698, avec la construction du « bâtiment des écuries » contre le mur d'enceinte Sud de la basse-cour (à l'ouest du portail d'entrée). La même année les voûtes de l'ancien réfectoire (aile Sud), qui « menaçaient ruine », sont démolies. En outre les religieux rachètent, le 30 mai 1698, une « maison joignant le cloître », probablement bâti dans la partie Ouest par un particulier, après la ruine du couvent en 1568. Dans le même secteur, ils détiennent, par échange avec leur abbé le 19 octobre 1669, la propriété de la « halle et parquet » et, la même année, ils entrent en possession d'une autre maison privée joignant cette vieille halle. Ces acquisitions vont permettre « d'achever la clôture du monastère » le long de l'actuelle rue de l'abbaye.

Le 24 juillet 1699 les religieux passent un marché « pour le coté de cloître qui est le long du dortoir » (aile est) sans doute pour achever les travaux entamés de 1665 à 1667. Cette aile de cloître est achevée en octobre 1702 mais la couverture faite « en plate-forme pour ne pas boucher les fenestres du bas dortoir », a « été trop hastée » et « fort mal faites », de sorte « qu'elle rend l'eau en plusieurs endroits ».

Parallèlement, marché est passé le 22 septembre 1700 avec l'architecte Pierre Le Duc, fils de François, pour « achever tous les lieux réguliers du monastère ». En l'espace de huit ans et pour la somme de 27 000 livres. Cette campagne consiste à construire l'aile Sud et l'aile Est, avec les galeries de cloître correspondantes, bâtiments qui doivent abriter l'entrée du couvent, le réfectoire, la bibliothèque, l'hôtellerie, l'infirmerie et dix chambres pour les religieux. En octobre-novembre 1703 « les murailles et les piliers du cloître de l'église » (galerie Nord) sont réalisés « jusques à la naissance des voûtes » et « la muraille de l'entrée de la porte du monastère » (au Nord-Ouest, près du clocher-porche) est commencée. Mais les travaux sont vite interrompus et un long procès s'engage entre les religieux, qui doivent plusieurs milliers de livres à Pierre Le Duc, et ce dernier, qui ne semble pas suivre les prescriptions du marché. La situation difficile de l'époque (guerre de 1709, famine), n'engage d'ailleurs pas la communauté à poursuivre le chantier.

Le 7 décembre 1712, le prieur Antoine Vaslet parvient à transiger avec l'architecte, si bien que l'année suivante toutes les fondations des ailes Sud et Ouest sont achevées. Malheureusement frère Le Duc « ne suit pas les plans et alinements » et un nouveau procès interrompt le chantier.

Le 9 décembre 1712, un ouragan emporte près de la moitié de la toiture du dortoir (aile Est) et les réparations doivent être vite réalisées. Par contre les constructions nouvelles ne reprennent qu'en 1721 : l'aile Nord du cloître est enfin dotée de ses huit voûtes, on « commence à élever le mur des infirmeries (aile Ouest) et des greniers sont bâties « sur les anciennes caves », le long de la rue de l'abbaye (partie Ouest de l'enceinte). Grâce aux sacrifices consenties par la communauté, l'aile Ouest semble être achevée dans les années suivantes et le chantier se concentre sur l'aile Sud.

En 1727, les « chambres du bas étage » de ce « bâtiment neuf » sont meublées et l'escalier en pierre est fini. Il recevra sa rampe en fer en 1730. L'année suivante sont réalisés, de mai à octobre, les « lieux communs » (peut-être à l'extrémité Ouest de l'aile Sud). Enfin, cette campagne de reconstruction de longue haleine, débutée en 1660, s'achève par les ailes Ouest et Sud, bâties de 1733 au 1^{er} juin 1736. L'année suivante, diverses réparations sont effectuées, sous la direction du maître architecte Pierre Passebon.

La seconde moitié du 18^{ième} siècle est pour l'abbaye une période de déclin, au cours de laquelle les abbés commendataires ont du mal à lutter contre les seigneurs locaux qui dépouillent l'établissement de ses possessions. L'entretien des bâtiments est toutefois assuré puisqu'en 1763 les « réparations les plus urgentes et nécessaire à faire à l'église et aux lieux réguliers » sont adjugées à Richard Le Cointe, entrepreneur à Saint Maixent, moyennant 56 000 livres⁴. La crise des vocations touche également le couvent bien que le 24 février 1791, il y ait encore seize moines pour signer la déclaration de renoncement à la vie commune (ils étaient 13 en 1768).

Suite au décret du 20 février 1790 supprimant les abbayes, seuls l'aumônerie (au Nord-Ouest) et les terrains situés au Nord de l'abbatiale sont aliénés. En effet Saint Maixent devient siège épiscopal (le 12 juillet 1790) et le couvent sert de résidence à l'évêque constitutionnel, Jean Joseph Mestadier, élu le 8 mai 1791. L'évêque fait alors réaliser pour plus de 6000 livres de travaux d'appropriation dans les locaux, qu'il n'occupera que peu de temps puisqu'il résigne ses fonctions le 23 novembre 1793, après que la convention ait décidé la fermeture des édifices consacrés au culte. L'évêché de Saint Maixent disparaît avec son départ et le couvent va alors être utilisé comme hôpital de l'armée républicaine opérant en Vendée jusque vers 1796, tandis que l'église sert de magasin à fourrages pour les armées.

En 1798 l'abbaye est désaffectée et le département en propose la vente « parce que la république n'en retire aucun produit et que l'entretien est onéreux ». Le gouvernement décide pourtant en 1799 de la retirer des domaines aliénables car les bâtiments, « assez bien entretenus », peuvent être utilisés comme « grands casernements, hôpital militaire, manufacture d'étoffe de laine » ou « maison de détention »⁵. L'établissement va trouver une première utilisation avec la création de la Légion d'Honneur, en 1802. Chacune des seize cohortes de cette légion réparties sur tout le territoire français, reçoit un bien national afin de subvenir à ses besoins. La douzième cohorte se voit affecter l'abbaye de Saint Maixent et en prend possession le 19 octobre 1803. Elle jouit alors du revenu considérable des biens du couvent (estimés à plus de 440 000 francs) mais aucun travail ne semble être réalisé pour la réhabilitation des bâtiments. En 1807, Joachim Murat, maréchal d'Empire, gouverneur de Paris et chef de la 12^{ième} cohorte, juge avec sévérité ce monastère, « nullement propre à faire un chef-lieu de cohorte. Tous les appartements en sont petits, mesquins et ne peuvent être agrandis sans des frais énormes parce que tous se lient. Les façades, sur tous les côté, sont détestables, sans goût, sans projet, sans idée d'architecture quelconque. Une quantité innombrable de petites fenêtres sans régularité ; point de cours ni d'écuries, un jardin restreint, entouré de mauvaises mesures dont l'aspect seul est repoussant, un abord impraticable par la petitesse des rues de la ville, qui ne permettent pas de tourner dans les angles avec une voiture à quatre chevaux : voilà Saint-Maixent. On dépenserait cent mille écus à cet édifice et à ses alentours qu'on n'en ferait pas quelque chose de passable »⁶. En décembre 1808, « il paraît certain que la grande chancellerie a renoncé à son usage »⁷. Les bâtiments sont pourtant entretenus car le 26 mars 1808 des travaux de menuiseries sont adjugés au sieur Givelet, qui demande d'ailleurs en 1809 la réévaluation du devis suite à la tempête du 8 janvier de cette année qui a endommagé les ouvertures à réparer⁸.

⁴ Archives départementales des Deux-Sèvres, B 70

⁵ Archives nationales, F/16/776

⁶ Jacques Fouchier, *L'abbaye Saint-Maixent et son destin*, 1983, p.173

⁷ Archives nationales, F/16/1051

⁸ Archives municipales de Saint-Maixent, H54

Pendant cette période, l'abbatiale, devenue église paroissiale, est « réaménagée » pour le culte (démolition du jubé, reconstruction des autels). Les portes de communication avec l'aile nord du cloître sont alors murées. Quant à l'église Saint-Saturnin, vendue au citoyen Bouneau en 1794, elle est démolie en 1809 et en 1819 la commune, qui a acquis l'emplacement de l'église et de son petit cimetière, remblaye le tout pour en faire une place publique. Le parvis est lui-même transformé vers 1810 : son ouverture sur la rue par démolition des murs de clôture entraîne la destruction de la porte d'entrée principale de l'abbaye.

Les bâtiments conventuels, cédés au ministère de l'Intérieur par décret du 28 février 1809 et moyennant une rente viagère de 2000 F par an à payer à la légion d'honneur, trouvent une nouvelle destination par le décret impérial du 15 octobre 1809, qui institue en ses murs un dépôt de mendicité départemental. Saint-Maixent est en effet considéré « comme le centre de la mendicité et offre l'avantage d'une fabrique [la transformation de la laine] très considérable autrefois, très faible maintenant, mais que cet établissement peut relever avec éclat en utilisant les bras des pauvres »⁹. Le même rapport considère que les deux corps de logis parallèles (ouest et est), « comprenant huit salles », peuvent accueillir jusqu'à 800 lits tandis que le « troisième corps, construit à la moderne » et aux « divisions multipliées » par « de gros murs auxquels on ne peut toucher pour former une grande salle », « est favorable au logement des employés de l'administration et aux magasins ». Quant aux « servitudes considérables », elles serviront aux « salles de travail ».

L'ingénieur en chef du corps impérial des Ponts et Chaussées, P. Freton-Dumousseau, résidant à Niort, remet ses plans et devis vers juillet 1809 et les travaux d'appropriation sont adjugés le 4 juillet 1810 à Jean Lombard, marchand-entrepreneur à Saint-Maixent, pour 44 730 F. Ils comprennent de nombreuses réparations (reprises en sous-cœuvre des pilastres soutenant les voûtes, ragréement de tous les escaliers, remise en état de toutes les pièces, ...) et quelques nouvelles constructions tels que murs de clôture ou préaux. Une autre adjudication avait eu lieu le 16 décembre 1809 au profit de Pierre Boutin, marchand-fabriqueur à Saint-Maixent, pour l'ameublement et l'habillement (63 310 F). En avril 1811 l'abbaye est prête à recevoir ses premiers mendiants, « qui y seront écroués et retenus jusqu'à ce qu'ils soient rendus habiles à gagner leur vie par le travail au moins pendant un an »¹⁰. En 1813 l'établissement comprend 9 « employés supérieurs », 16 « employés servans » et accueille 200 « reclus ». Le nombre des « mendiants », qui se révèlent en fait être des prostituées, des personnes soupçonnées de crimes, des infirmes, des « insensés », des vieillards et des enfants, se situera ensuite entre 100 et 190.

Les bâtiments font par la suite l'objet d'entretiens réguliers aussi bien sur les toitures qu'à l'intérieur (blanchissage). En 1812 plusieurs devis sont établis pour un total de plus de 25 000 F et concernent des « construction ou grosses réparations » qui seront réalisées avant 1816 : nouveaux mur de clôture et toits à cochons, mise en place ou surélévation de cloisons intérieures « en galandage » (chevrons et lattes enduits), remplacement de la « cloche pour les différents appels ». La « principale porte d'entrée » est remise en état : corniche reconstruite avec les « anciens morceaux utilisables », frise et listel de l'architrave « faite à neuf ». « Le méridien du frontispice de la porte d'entrée de la basse-cour » est réparé avec du « mortier de même composition qui existe en partie », repeint, et l'aiguille est « ajustée ». Une aile de cloître est fermée « en parpaings de 36 cm d'épaisseur », avec portes, croisées et impostes sous les arcs, afin de servir de salle de travail.

⁹ Archives nationales, rapport du préfet des Deux-Sèvres, 26 décembre 1808, F/16/1051

¹⁰ Archives nationales, F/16/1051. Le devis de juillet 1809 n'a pas été retrouvé.

En 1816-1817 les comptes mentionnent la « nouvelle » construction d'un clocher » pour 293,87 F (à l'emplacement de celui du 17^{ième} au milieu du toit de l'aile est ?), la « construction d'une chapelle » pour 600 F (au rez-de-chaussée de l'aile ouest ?) et des « travaux urgents » pour 3569,04 F (ibid). C'est probablement durant cette période que la petite cour à l'ouest est agrandie en empiétant sur la voie publique et que sont construits les bâtiments qui la délimitent au sud-ouest.

Le conseil général prend dès 1816 conscience que ce dépôt, loin de participer à l'intégration sociale des mendiants, est devenu une « maison de répression » où l'on soumet « à un même régime et à la même réclusion » les criminels, les aliénés, les vieillards et les prostituées... Le département, qui finance entièrement l'établissement, trouve surtout que « l'administration de cette sorte de prison est trop fortement rétribuée », alors que transformé en hôpital, ce local pourrait recevoir et traité « sous une administration gratuite et beaucoup moins sévère, les aliénés, épileptiques, etc... ». Dans cette optique, le conseil général vote le 8 septembre 1818, 4800 F pour remettre en état le « logement des aliénés ».

Finalement, par arrêté préfectoral du 17 septembre 1822, « toute admission de valides et d'enfants n'aura plus lieu et celle des infirmes sera restreinte le plus possible ». Le dépôt est officiellement supprimé en juin 1823 mais dès le début de l'année l'abbaye est convoitée par l'évêché de Poitiers qui désire y installer un petit séminaire diocésain. Le département évacue les bâtiments en août 1824 et le 22 septembre l'évêque reçoit du ministère de l'Intérieur et des Cultes l'ordonnance de mise à disposition, à la charge de payer la rente de 2000 F à la légion d'honneur. Suivant une visite du 8 mai 1824, l'évêque trouve les bâtiments « en général en bon état, à l'exception de la toiture des cloîtres qui probablement devra être refaite à neuf ». Il constate également que, suite à sa fonction antérieure de dépôt de mendicité, « une grande partie des croisées avaient été bouchées de manière à ne laisser qu'un petit jour dans le haut » et « qu'il faudra les remettre dans leur état primitif et faire des chassiss neufs ». Après ces travaux ainsi que « beaucoup d'autres réparations de détail » et des transformations à « quelques distributions intérieures », l'abbaye ouvre ses portes aux premiers élèves¹¹. Dirigée par l'abbé Charbonneau jusqu'en 1841 puis par l'abbé Brault, cette école secondaire, très réputée, doublée d'une école primaire à partir de 1850, reçoit jusqu'à 300 pensionnaires, éduqués par 12 professeurs, et mène une intense activité littéraire ; des discours et dissertations sont lus chaque année en séance publique et recueillis dans les « Annales de l'Académie de Saint-Maixent »¹².

La salle capitulaire (aile Est) sert à cette époque de réfectoire et tout le rez-de-chaussée de l'aile ouest est une chapelle (peut-être celle qui est aménagée vers 1816). Pour permettre aux élèves d'accéder à l'église depuis l'école, une porte est percée en 1824 dans le mur sud du bras sud du transept, par démontage du fond de l'enfeu du 15^{ième} siècle (la grande porte classique située juste à côté doit déjà être murée). L'état primitif de cet enfeu sera rétabli en 1965. Les étages des grands bâtiments conventuels servent de chambres aux pensionnaires et au personnel mais aussi à l'évêque de Poitiers, Jean Baptiste Bouillé, qui « fait des séjours longs et fréquents » à l'abbaye et pour lequel une chambre est spécialement aménagée, avec ses armes.

¹¹ Archives départementales des Deux-Sèvres, 3736

¹² Archives évêché de Poitiers, dossiers Saint-Maixent, correspondances ministérielles et 4 volumes des annales.

En 1825, une nouvelle sacristie est construite au Sud-Est du chevet de l'abbatiale, sur le terrain du monastère, sans doute avec l'autorisation de l'évêque. Au milieu du 19^{ième} siècle, l'école ecclésiastique entre en concurrence avec le collège communal et doit peu à peu lui céder la place. Ne comptant plus que 48 internes en octobre 1859, elle cesse son activité et l'abbé Brault remet l'ancienne abbaye à l'administration des domaines par procès-verbal du 10 février 1860.

Aussitôt, le ministère des Finances décide la vente de ces vastes bâtiments inutilisés et une compagnie se présente, « qu'on suppose vouloir acheter pour démolir ». La municipalité ne l'entend pas ainsi et, après plusieurs délibérations, dans lesquelles elle s'affirme « disposée à faire tous les sacrifices pour approprier dans le plus bref délai ces bâtiments », et bien des négociations, elle obtient le 6 mai 1861 la location de l'ancienne abbaye pour 9 ans, à charge de payer la rente de 2000 F à la légion d'honneur et « d'exécuter à ses frais [...] toutes les réparations locatives et autres »¹³, en échange de l'établissement d'un dépôt d'instruction d'infanterie à l'abbaye. Cette décision est entérinée par le bail du 28 septembre 1861. Il est renouvelé le 13 août 1870¹⁴. La commune avait accepté, le 17 décembre 1860, toutes les conditions drastiques du capitaine en chef du génie, qui demandait entre autre que « les dépenses à la charge de la guerre soient de peu d'importance, et qu'autrement le dépôt serait établi à Parthenay ». 30 000 F sont alors votés pour les réparations et aménagements. En avril 1861, les travaux de « mise en bon état d'entretien » (13 465, 98 F) sont terminés (réfection des planchers, des carrelages, des marches d'escaliers en bois et en pierre, des plafonds et cloisons en plâtre, réparation de 78 croisées, remaniage ou réfection de toutes les couvertures en ardoise et en tuile creuse, blanchissage des murs). Une seconde tranche de travaux (15 635 F) intervient aussitôt et concerne l'ameublement mais également du gros œuvre (300 m de maçonnerie, 830 m de crépissage). Le 3 août 1861 le 3^{ième} régiment d'infanterie de ligne, à l'effectif total de 595 (militaires, femmes et enfants) s'installe à Saint-Maixent. Des travaux supplémentaires vont pendant les années suivantes être exigés par le ministère de la guerre auprès de la commune, qui obtempère sans sourciller : réaménagement des cuisines et construction d'un gymnase en 1862, grosses réparations de plafonds et de planchers au dortoir et nouvel ameublement en 1864, blanchissage régulier réalisé par les soldats mais payé par la commune, etc... Le 22 septembre 1869, Jean Saivet, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Maixent, s'engage à réparer les marches usées de l'escalier principal, par incrustation de pierres de Chauvigny de 8 cm d'épaisseur¹⁵.

Plusieurs unités d'infanterie vont se succéder à l'abbaye (le 87^{ième} vers 1864, le 37^{ième} en 1870-1871, une partie du 125^{ième} vers 1872-1875) puis, après une menace de fermeture du dépôt que la municipalité parvient à contrecarrer en s'engageant à de nouveaux sacrifices financiers (40 000 F pour réparation à la « caserne des bénédictins »), le 114^{ième} régiment d'infanterie de ligne prend place dans l'ancien couvent à partir du 16 juin 1877.

Suite à la nouvelle convention qui lie le ministère de la guerre et la ville (23 janvier 1877), « l'Etat se charge de faire tous les travaux nécessaires à l'installation des troupes » et prend aussi à son compte, à partir du 15 septembre (prise de possession), l'entretien des bâtiments¹⁶. La commune verse tout de même un « subside » de 120 000 F à la guerre et continue à payer les 2000 F de rente à la légion d'honneur, ce qu'elle fait toujours actuellement de façon symbolique puisque depuis l'instauration des nouveaux francs, la somme est tombée à 20 F¹⁷.

¹³ Archives départementales des Deux-Sèvres, 3T36.

¹⁴ Archives départementales des Deux-Sèvres, 2o 2290

¹⁵ Archives municipales, H35, H57, H58

¹⁶ Archives départementales des Deux-Sèvres, R62

¹⁷ J. Fouchier, *l'abbaye Saint-Maixent et son destin*, 1983, p.178

D'importants remaniements vont alors toucher les bâtiments conventuels, surtout les ailes Est et Ouest, dans lesquelles les cloisons sont abattues aux étages pour ménager de grands dortoirs avec rangée médiane de poteaux de bois soutenant le plancher, tandis que de nombreuses fenêtres sont percées (rez-de-chaussée) ou agrandies (étages) du côté cloître. La galerie Nord du cloître voit ses arcades murées et son volume divisé en plusieurs pièces. La place venant à manquer pour loger tous les soldats, les trois autres galeries subirent le même sort en 1887 mais en matériaux légers (cloisons de planches). En 1901, un baraquement en rez-de-chaussée de 48 x 12 m, accompagné de cuisines et de latrines, est projeté et sans doute réalisé dans la grande cour Est¹⁸. Quelques temps auparavant (le 29 novembre 1899), un décret affecte une bande de terrain au ministère de l'instruction publique et des beaux arts, afin de reculer le mur de clôture de la caserne et de libérer un chemin de visite autour du chevet de l'abbatiale (actuelle parcelle 817). Concernant les abords, le dernier tiers du 19^{ième} siècle voit la restauration de la crypte de l'église Saint-Léger, en 1877, et le percement de la rue Garran de Balzan le long du mur Nord de l'abbatiale en 1888. La même année la flèche du clocher-porche est achevée en pierre.

En 1923, le 114^{ième} régiment d'infanterie est dissout et l'abbaye, appelée « caserne Canclaux » depuis 1886, va alors devenir l'école des élèves-officiers de réserve de l'infanterie puis (1928) des officiers élèves d'active. Les dortoirs sont alors de nouveau cloisonnés pour devenir des cellules pouvant recevoir de deux à quatre élèves, les galeries du cloître sont réouvertes, sauf celle du Nord. De nouveaux bâtiments sont construits dans les années 1930 contre le mur d'enceinte oriental (peut-être à la place des baraquements début 20^{ième} siècle) : salles d'étude et surtout piscine couverte. Cette dernière est construite par l'entreprise Rutard de Châteauroux en 1931-32. Son décor en carreaux de Desvres placé sur le mur nord, qui remplace une peinture murale vite dégradée, est installé un peu plus tard, vers 1935¹⁹. La célèbre nageuse Kiki Caron est venue s'entraîner dans cette piscine dans les années 1960.

De 1940 à 1946, l'abbaye sert d'annexe à l'hôpital Chaigneau et des centaines de vieillards et d'impotents réfugiés, évacués des Ardennes, y sont entassés. Elle redevient ensuite école militaire, de sous-officiers d'abord, puis « école d'application de l'infanterie » en 1951. Un gros chantier de modernisation est alors entrepris, « de façon à y disposer des logements individualisés et meublés à neuf de façon rationnelle »²⁰.

En 1953, un réfectoire et des latrines modernes sont construits contre le mur d'enceinte Sud, en prolongement des cuisines existantes, et d'importants terrassements ont lieu dans cette partie de la cour, pour lui donner sa physionomie actuelle avec escalier et mur de soutènement²¹. C'est sans doute au cours de cette période de travaux que l'aile Nord du cloître redevient une galerie.

En 1976, l'école nationale des sous-officiers d'active, créée en 1963 et principalement implantée dans la caserne Coiffé, aménage dans l'abbaye ses services annexes (dont des salles de classes pour stagiaires en 1978) et le logement d'une partie des sous-officiers et hommes du rang. De nouveaux remaniements intérieurs sont alors effectués. La piscine connaît une réfection complète en 1983, puis une mise en conformité en 1993.

¹⁸ Archives municipales de Saint-Maixent, H60

¹⁹ Archives municipales de Saint-Maixent, délibérations du conseil municipal (27 avril 1931 et 13 juin 1932). Général Targé dir., *Saint Maixent et la vie militaire*, 1935.

²⁰ J. Fouchier, *l'abbaye Saint-Maixent et son destin*, 1983, p.258

²¹ Archives municipales de Saint-Maixent, H63

De 1999 à 2001, la caserne Canclaux est inoccupée et une procédure d'aliénation est même entamée. Devant l'augmentation de l'effectif des élèves de l'ENSOA, Canclaux reprend pourtant de l'activité jusqu'en 2009. Sont alors réalisés la modernisation des salles et des chambres et le remplacement de quelques huisseries (emploi du P.V.C.).

La piscine de Canclaux est définitivement désactivée en 2004 après la construction d'une nouvelle piscine militaire à Bois Busseau. Tous les bâtiments de Canclaux sont vidés et désaffectés au début de l'année 2010. La caserne est aujourd'hui gérée par la Mission pour la Réalisation des Actifs Immobiliers de la Défense, qui doit étudier sa reconversion et entreprendre sa vente avant la fin 2011.

Synthèse historique et architecturale

Les bâtiments actuels de l'antique abbaye bénédictine de Saint Maixent sont reconstruits de 1660 à 1736 à l'instigation de la congrégation de Saint-Maur. Leur conception et leur réalisation sont confiées à des architectes mauristes puis à Pierre Le Duc, dit Toscane, fils de François. Devenu propriété nationale en 1791, le couvent est tour à tour affecté à la douzième cohorte de la Légion d'honneur et au Petit Séminaire, avant d'être loué à la ville pour servir de casernement à la réserve d'infanterie des Deux-Sèvres. Mis à la disposition du Ministère de la Guerre en 1877, il prend le nom de caserne Canclaux en 1877.

Les bâtiments monumentaux, qui conservent leur ordonnance d'origine, s'ordonnent en carré au sud de l'abbatiale. Le cloître classique, d'allure sévère, possède des galeries en rez-de-chaussée voûtées d'arêtes appareillées. La salle capitulaire, à l'Est, présente deux vaisseaux de voûtes d'arêtes retombant sur une file centrale de colonnes doriques. L'aile sud, à trois niveaux sur soubassement voûté, comporte de nombreuses pièces d'apparat ornées de cheminées, lambris et stucs du 18^e siècle (décor Rocaille). La communication verticale s'opère, au milieu de l'aile sud, par un monumental escalier suspendu en pierre, construit en 1699-1727, à remarquable rampe en fer forgé (imh). Les deux étages des grandes ailes ouest et Est, à file centrale de poteaux de bois, sont les dortoirs, cloisonnés au 20^e siècle. Le long bâtiment de la cour ouest est une construction du 1^{er} tiers du 19^e siècle sur d'anciens soubassements (caves voûtées de l'ancienne halle de l'abbé). Au sud, la cour Lériada est fermée, côté rue, par un haut mur d'enceinte à tour d'angle cylindrique, percé d'un portail monumental daté de 1660, à pilastres, bossages, entablement et inscriptions (imh). Les dépendances accolées à ce mur, remaniées aux 19^e et 20^e siècles, contiennent une impressionnante cave munie de quatre voûtes d'arêtes retombant sur un massif central et percées de conduit d'écoulement (cuisine au dessus dès le 17^e siècle). Toujours au sud, le réfectoire installé en 1953 est orné de dessins sur carton représentant la vie dans un monastère, les visages des moines étant des caricatures des militaires de l'époque ! (réalisation maison Bernard à Poitiers, décor déposé en 2010). Contre le mur de clôture oriental, fermant autrefois le grand jardin, est construit depuis 1932 une innovante piscine couverte en béton armé, avec bassin "suspendu" muni d'un couloir annulaire souterrain ; elle est ornée d'un rare et immense décor antiquisant en "grès grand feu" de Desvres (Pas-de-Calais, entreprise Charles Fourmaintraux et Maurice Delassus).

L'abbaye royale de Saint-Maixent, avec ses 15 siècles d'existence, est un chaînon essentiel de l'histoire monastique du Poitou. Les bâtiments actuels sont pour l'essentiel de la grande architecture des 17^e-18^e siècles et leur qualité est comparable à ceux de Celles-sur-Belle ou Saint-Savin. Parmi les adjonctions récentes, la piscine est un élément très intéressant de part l'innovation technique qu'elle représente et le décor qu'elle contient.

Références documentaires

Documents d'archives :

- Archives nationales (A.N.) :
- Archives départementales (A.D.) :
- Archives communales (A.C. ...) :

Documents figurés :

- Plan cadastral ancien : 1831 (doc 8 b1)
- Plan cadastral actuel (doc 8 b2)

- Vue générale début 17^e siècle par Claude Chastillon : dans Boisseau, *Topographie française*, 1641
- Plan de situation vers 1740, atlas de Trudaine : A.N., carte et plan, F/14bis/8494
- Plan d'alignement de 1815 : A.D. 79, 3^o 1521
- Vue éloignée depuis le sud-Est vers 1860 : dans Joanne, *De Poitiers à La Rochelle ...*, 1862, p. 15

- Plans-élévations v. 1663-1664 (projets et réalisations) : A.N., carte et plan, N/III/Deux-Sèvres/3, 4 et 13
- Vue cavalière (projet et réalisation) vers 1670 : dans *Monasticon gallicanum*, pl. 18
- Plans-élévation-coupe en 1809-1810 : A.N., carte et plan, F/21/1905
- Plan en 1839 : A.D. 86, plan K69
- Plan en 1850 : A.C. St Maixent, R52
- Plan en 1863 : A.D. 79, R62
- Plans en 1877 : A.D. 79, R62
- Projet de baraquement en 1901 : A.C. St Maixent, H60
- Plan-masse vers 1940-50 : A.C. St Maixent, H63
- Projet de réfectoire et annexes en 1953 : : A.C. St Maixent, H63

- Ensemble de diapositives 24x36 et de photographies numériques : ph. CRMH, archives CRMH Poitou-Charentes

COMMISSION NATIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

SECTION CLASSEMENT DES IMMEUBLES

Séance du 10 septembre 2012

SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE (Deux-Sèvres) – ancienne abbaye, caserne Canclaux

Proposition de classement au titre des monuments historiques

Protection existante :
inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 28 septembre 1928 : la porte sur rue et le grand escalier

Présentation : M. Yannick Comte, recenseur des monuments historiques

Rapport : Mme Anne Embs, conservatrice des monuments historiques

Avis : M. Bernard Brochard, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques)

Présentation :

M. Comte évoque l'abbaye de Saint-Maixent, dans le département des Deux-Sèvres. Au Ve siècle, une communauté religieuse dirigée par le moine Agapius, fuyant le monastère Saint-Hilaire de Poitiers menacé par les barbares, s'installe en bordure de la Sèvre, dans la partie basse de la ville. Vers 480, Adjutor, un autre moine, rejoint le monastère et, pour marquer son renoncement au monde, change son nom et se fait appeler Maixent. Ce moine va très vite susciter des miracles. En particulier, il échappe à une bande de barbares Francs. Clovis, qui vient juste de gagner la bataille de Vouillé, apprend cette nouvelle, rencontre Maixent et lui fait don d'un riche domaine. Saint Maixent meurt le 26 juin 515 et il est inhumé auprès d'Agapius, dans la chapelle Saint-Saturnin du monastère. Son tombeau va attirer une foule considérable de pèlerins et entraîner la prospérité du monastère.

Vers 656, l'abbaye a pris une telle importance que l'évêque de Poitiers y nomme son propre neveu, Léger. Celui-ci instaure au couvent la règle de saint Benoît avant d'être nommé évêque d'Autun (663), où il mourra martyr en 678. Saint Léger est très vite canonisé et l'évêque de Poitiers obtient le retour de ses reliques à Saint-Maixent. Une église est construite spécialement pour recevoir les restes du saint. La renommée du monastère ne cesse alors de s'accroître et des largesses royales lui sont accordées, tel que le droit de battre monnaie. En 1204, elle est déclarée abbaye royale par Philippe Auguste.

Dans la seconde moitié du XIVe siècle, les bâtiments conventuels connaissent d'importants remaniements, en même temps que l'église, qui est dotée de sa tour porche. Dans le premier tiers du XVIe siècle, l'abbé Jacques de Saint-Gelais, aussi évêque d'Uzès et abbé commendataire de la Frenade, fait réaliser d'importants travaux sur l'église (clocher, stalles, vitraux, parvis) et les bâtiments conventuels (reconstruction du dortoir et des cellules des moines en 1539). L'abbé suivant, Jean de Saint-Gelais, neveu de Jacques, embrasse la cause protestante dès 1543. En 1562, il fait détruire les autels. Les statues et les reliques sont brûlées. En 1568, une troupe protestante s'empare de Saint-Maixent et l'abbaye est pillée, dévastée, et restera ruinée près de 100 ans.

La ville et l'abbaye de Saint-Maixent restèrent aux mains des protestants jusqu'en 1621. Le monastère, exsangue, mettra plusieurs dizaines d'années à se relever. En 1663, les onze religieux et trois novices habitent dans des maisons particulières et se réunissent dans leur ancien réfectoire, également utilisé comme église. L'église Saint-Saturnin, juste à côté du couvent dont elle est le berceau, est rapidement remise en état mais elle est, depuis la fin du XIe siècle, le siège d'une paroisse, indépendante de l'abbaye et séparée de son enceinte par une ruelle en chicane.

L'abbé Bertrand d'Echoux, évêque de Bayonne puis archevêque de Tours, ne peut faire face tout seul à l'immensité de la reconstruction, aussi bien spirituelle que matérielle, du monastère, et il doit faire appel à la puissante congrégation bénédictine de Saint-Maur. Comme elle le fait dans la plupart des abbayes de France, c'est-elle qui reprend en main cette abbaye en déshérence, et qui va conduire un grand projet de reconstruction .

Les travaux démarrent dès 1634 par le dortoir, dont une partie est construite au-dessus de l'aile du réfectoire médiéval, qui était resté en place. Mais très vite, les voûtes du réfectoire, devenu église, surchargées par les nouvelles maçonneries, commencent à s'ouvrir, et il devient évident qu'une reconstruction intégrale des bâtiments conventuels est indispensable.

On engage une nouvelle campagne de travaux à partir des années 1660. Le 22 avril 1660 est posée la première pierre de « la grande porte de la cour du monastère », dessinée par frère Luc de la Borye, moine convers, « peintre et architecte ». Au mois de septembre suivant commence la construction du mur de clôture sud du jardin du monastère. Le projet de réédification des bâtiments conventuels est confié au frère Luc de la Borye, l'auteur de la porte de la basse-cour, qui dessine un plan d'ensemble vers 1661. La reconstruction débute alors très vite, par l'aile est. La première pierre des « chapitre, sacristie et grand dortoir » est posée le 19 mars 1661. L'insuffisance de revenus va ralentir le chantier en 1662 et ce bâtiment ne sera achevé qu'en 1667. Entre temps, le projet d'ensemble de frère Luc est critiqué, et des difficultés trouvées dans l'exécution entraînent des modifications. Un nouveau plan général est exécuté en 1662, et il est visé le 6 février 1663 par le révérend père visiteur de la province, le père prieur et « maître Robert, architecte ». Le 18 mai suivant, Bernard Audebert, supérieur général de la congrégation de Saint-Maur, approuve ce dessin. Il semble que ce projet, minimaliste, consiste à reconstruire les bâtiments sur le plan et les fondations des anciens, en utilisant au maximum les structures subsistantes en élévation. Mais les vestiges, en particulier l'aile sud, doivent se révéler en trop mauvais état pour être réhabilités. Un troisième projet de frère Luc et des plans sont réalisés vers 1664 (seuls le plan au niveau des combles et ceux de l'élévation est subsistent). Cet ambitieux programme sera en grande partie exécuté, à l'exception des extensions vers le sud des ailes ouest et est.

La construction des nouveaux bâtiments conventuels s'interrompt, afin de reconstruire l'église abbatiale dont la première pierre est posée le 21 mai 1670. La reconstruction, qui réutilise les murs extérieurs de l'édifice ruiné en 1568, est faite d'après le projet de frère Robert Plouvier, architecte mauriste, et confiée à l'architecte entrepreneur François Le Duc dit Toscane. La nef est terminée en 1674, le transept en 1675 (avec son clocher sur le carré) et le chœur en 1682. Les années suivantes a lieu l'aménagement liturgique somptueux de la nouvelle église (boiseries, peintures...). L'abbaye mène alors une vie spirituelle intense : un cours de philosophie est instauré en 1669 dans ses murs, et un cours de théologie l'année suivante. Les thèses sont soutenues dans la nouvelle sacristie puis dans la nef de l'abbatiale neuve. Ces cours se poursuivent au XVIII^e siècle.

Les travaux des bâtiments conventuels semblent à cette époque être totalement interrompus. Ils ne semblent reprendre qu'en 1698. Le 24 juillet 1699, les religieux passent un marché « pour le côté de cloître qui est le long du dortoir » (aile est), sans doute pour achever les travaux entamés de 1665 à 1667. Cette aile du cloître est achevée en octobre 1702. Parallèlement, marché est passé le 22 septembre 1700 avec l'architecte Pierre Le Duc, fils de François, pour « achever tous les lieux réguliers du monastère », en l'espace de huit ans et pour la somme de 27 000 livres. Cette campagne consiste à construire l'aile sud et l'aile est, avec les galeries de cloître correspondantes, bâtiments qui doivent abriter l'entrée du couvent, le réfectoire, la bibliothèque, l'hôtellerie, l'infirmerie et dix chambres pour les religieux.

Enfin, cette reconstruction de longue haleine, débutée en 1660, s'achève par les ailes ouest et sud, bâties de 1733 au 1^{er} juin 1736. Tous les communs, et le mur de clôture sont reconstruits, parfois sur des bases un peu plus anciennes. Le cloître date également de la fin du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle. L'architecte Pierre Le Duc, qui reprend le chantier, fait en fait un peu ce qu'il veut, d'où de nombreux procès entre lui et la congrégation de Saint-

Maur qui souhaitait construire au plus strict, alors que cet architecte souhaitait une monumentalité beaucoup plus grande. On observe qu'il a obtenu gain de cause, lorsqu'on voit sa construction aujourd'hui.

La seconde moitié du XVIII^e siècle est pour l'abbaye une période de déclin, au cours de laquelle les abbés commendataires ont du mal à lutter contre les seigneurs locaux, qui dépouillent l'établissement de ses possessions. Néanmoins, on remarque que, parmi la liste de ces abbés commendataires, figure entre 1718 et 1748 le prince de Monaco, ce qui donne une idée de l'importance matérielle de cette abbaye, qui jouit alors encore au début du XIX^e siècle de 440 000 francs de rente.

En 1798, l'abbaye est désaffectée et le département en propose la vente. Le gouvernement décide pourtant en 1799 de la retirer des domaines aliénables car les bâtiments, « assez bien entretenus », peuvent être utilisés comme « grands casernements, hôpital militaire, manufacture d'étoffe de laine » ou « maison de détention ». L'établissement va trouver une première utilisation avec la création de la Légion d'Honneur, en 1802. Chacune des seize cohortes de cette légion, réparties sur tout le territoire français, reçoit un bien national afin de subvenir à ses besoins. La douzième cohorte se voit affecter l'abbaye de Saint-Maixent et en prend possession le 19 octobre 1803, mais aucun travail ne semble être réalisé pour la réhabilitation des bâtiments. En décembre 1808, « il paraît certain que la grande chancellerie a renoncé à son usage ».

Pendant cette période, l'abbatiale, devenue église paroissiale, est « réaménagée » pour le culte (démolition du jubé, reconstruction des autels). Les portes de communication avec l'aile nord du cloître sont alors murées. Quant à l'église Saint-Saturnin, vendue au citoyen Bouneau en 1794, elle est démolie en 1809 et, en 1819, la commune, qui a acquis l'emplacement de l'église et de son petit cimetière, remblaie le tout pour en faire une place publique. Le parvis est lui-même transformé vers 1810 : son ouverture sur la rue par démolition des murs de clôture entraîne la destruction de la porte d'entrée principale de l'abbaye.

Les bâtiments conventuels, cédés au ministère de l'Intérieur par décret du 28 février 1809 et moyennant une rente viagère de 2 000 francs par an à payer à la Légion d'Honneur, trouvent une nouvelle destination par le décret impérial du 15 octobre 1809, qui institue en ces murs un dépôt de mendicité départemental. En avril 1811, l'abbaye est prête à recevoir ses premiers mendiants. Le nombre de ces « mendiants », qui se révèlent en fait être des prostituées, des personnes soupçonnées de crimes, des infirmes, des « insensés », des vieillards et des enfants, se situera ensuite entre 100 et 190, le tout dans des conditions fortement insalubres.

Le dépôt est officiellement supprimé en juin 1823 mais, dès le début de l'année, l'abbaye est convoitée par l'évêché de Poitiers qui désire y installer un petit séminaire diocésain. Le département évacue les bâtiments en août 1824 et, le 22 septembre, l'évêque reçoit du ministère de l'Intérieur et des Cultes l'ordonnance de mise à disposition, à la charge de payer la rente de 2 000 francs à la Légion d'Honneur. Après quelques travaux et réparations, l'abbaye ouvre ses portes aux premiers élèves. Dirigée par l'abbé Charbonneau jusqu'en 1841, puis par l'abbé Brault, cette école secondaire, très réputée, doublée d'une école primaire à partir de 1850, reçoit jusqu'à 300 pensionnaires, éduqués par 12 professeurs, et mène une intense activité littéraire ; des discours et dissertations sont lus chaque année en séance publique et recueillis dans les « Annales de l'Académie de Saint-Maixent ».

Au milieu du XIX^e siècle, l'école ecclésiastique entre en concurrence avec le collège communal et doit peu à peu lui céder la place. Ne comptant plus que 48 internes en octobre 1859, elle cesse son activité et l'abbé Brault remet l'ancienne abbaye à l'administration des domaines par procès-verbal du 10 février 1860.

Aussitôt, le ministère des Finances décide la vente de ces vastes bâtiments inutilisés et une compagnie se présente, « qu'on suppose vouloir acheter pour démolir ». La municipalité ne l'entend pas ainsi et, après plusieurs délibérations, dans lesquelles elle s'affirme « disposée à faire tous les sacrifices pour approprier dans le plus bref délai ces bâtiments », et bien des

négociations, elle obtient le 6 mai 1861 la location de l'ancienne abbaye pour 9 ans, à charge de payer la rente de 2 000 francs à la Légion d'Honneur et « d'exécuter à ses frais toutes les réparations locatives et autres », en échange de l'établissement d'un dépôt d'instruction d'infanterie à l'abbaye. Cette décision est entérinée par le bail du 28 septembre 1861. Il est renouvelé le 13 août 1870. Le 3 août 1861, le 3^{ème} régiment d'infanterie de ligne, à l'effectif total de 595 personnes (militaires, femmes et enfants), s'installe à Saint-Maixent. Des travaux supplémentaires vont pendant les années suivantes être exigés par le ministère de la Guerre auprès de la commune, qui obtempère sans sourciller.

Plusieurs unités d'infanterie vont se succéder à l'abbaye (le 87^{ème} régiment vers 1864, le 37^{ème} en 1870-1871, une partie du 125^{ème} vers 1872-1875) puis, après une menace de fermeture du dépôt que la municipalité parvient à contrecarrer en s'engageant à de nouveaux sacrifices financiers, le 114^{ème} régiment d'infanterie de ligne prend place dans l'ancienne abbaye.

Aux termes de la nouvelle convention qui lie le ministère de la Guerre et la ville (23 janvier 1877), « l'État se charge de faire tous les travaux nécessaires à l'installation des troupes » et prend aussi à son compte, à partir du 15 septembre (prise de possession), l'entretien des bâtiments. La commune verse tout de même un « subside » de 120 000 francs au ministère de la Guerre et continue à payer les 2 000 francs de rente à la Légion d'Honneur, ce qu'elle fait toujours actuellement de façon symbolique.

D'importants remaniements vont toucher les bâtiments conventuels, surtout les ailes est et ouest, dans lesquelles les cloisons sont abattues aux étages pour ménager de grands dortoirs avec rangée médiane de poteaux de bois soutenant le plancher, tandis que de nombreuses fenêtres sont percées (rez-de-chaussée) ou agrandies (étages) du côté du cloître. La galerie nord du cloître voit ses arcades murées et son volume divisé en plusieurs pièces. La place venant à manquer pour loger tous les soldats, les trois autres galeries subissent le même sort en 1887 mais en matériaux légers (cloisons et planches). Le 29 novembre 1899, un décret affecte une bande de terrain au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, afin de reculer le mur de clôture de la caserne et de libérer un chemin de visite autour du chevet de l'abbatiale (actuelle parcelle 817). Concernant les abords, le dernier tiers du XIX^e siècle voit la restauration de la crypte de l'église Saint-Léger, en 1877, et le percement de la rue Garran-de-Balzan le long du mur nord de l'abbatiale en 1888. La même année, la flèche du clocher-porche est achevée en pierre.

En 1923, le 114^{ème} régiment d'infanterie est dissout et l'abbaye, appelée « caserne Canclaux » depuis 1886, devient l'école des élèves-officiers de réserve de l'infanterie puis (1928) des officiers-élèves d'active. Les dortoirs sont alors de nouveau cloisonnés pour devenir des cellules pouvant recevoir de deux à quatre élèves, les galeries du cloître sont ouvertes à nouveau, sauf celle du nord. De nouveaux bâtiments sont construits dans les années 1930 contre le mur d'enceinte oriental : salles d'étude et surtout piscine couverte. Cette dernière est construite par l'entreprise Rutard de Châteauroux en 1931-1932. Son décor en carreaux de Desvres, placé sur le mur nord, qui remplace une peinture murale vite dégradée, est installé un peu plus tard, vers 1935.

De 1940 à 1946, l'abbaye sert d'annexe à l'hôpital Chaigneau et des centaines de vieillards et d'impotents réfugiés, évacués des Ardennes, y sont entassés. Elle redevient ensuite une école militaire, de sous-officiers d'abord, puis « école d'application de l'infanterie » en 1951. Un gros chantier de modernisation est alors entrepris, « de façon à y disposer des logements individualisés et meublés à neuf de façon rationnelle ».

En 1953, un réfectoire et des latrines modernes sont construits contre le mur d'enceinte sud, en prolongement des cuisines existantes, et d'importants terrassements ont lieu dans cette partie de la cour, pour lui donner sa physionomie actuelle avec escalier et mur de soutènement. C'est sans doute au cours de cette période de travaux que l'aile nord du cloître redevient une galerie.

En 1976, l'école nationale des sous-officiers d'active, créée en 1963 et principalement implantée dans la caserne Coiffé, aménage dans l'abbaye ses services annexes et le logement d'une partie des sous-officiers et hommes du rang. De nouveaux remaniements intérieurs sont alors effectués. La piscine connaît une réfection complète en 1983, puis une mise en conformité en 1993.

De 1999 à 2001, la caserne Canclaux est inoccupée et une procédure d'aliénation est même entamée. Devant l'augmentation de l'effectif des élèves de l'ENSOA, Canclaux reprend pourtant de l'activité jusqu'en 2009. Sont alors réalisés la modernisation des salles et des chambres et le remplacement de quelques huisseries (emploi du PVC).

La piscine de Canclaux est définitivement désaffectée en 2004 après la construction d'une nouvelle piscine militaire à Bois-Busseau. Tous les bâtiments de Canclaux sont vidés et désaffectés au début de l'année 2010. La caserne est ensuite gérée par la mission pour la réalisation des actifs immobiliers de la Défense, qui étudie sa reconversion et entreprend sa vente fin 2011.

Cette grande période militaire a donc duré 150 ans, de 1861 jusqu'en 2011, et de nombreux militaires, sous-officiers et officiers qui sont « passés » à Saint-Maixent, gardent des souvenirs émus de cette abbaye.

Les bâtiments monumentaux, qui conservent leur ordonnance d'origine, s'ordonnent en carré au sud de l'abbatiale. Le cloître classique, d'allure sévère, possède des galeries en rez-de-chaussée voûtées d'arêtes appareillées. La salle capitulaire, à l'est, présente deux vaisseaux de voûtes d'arêtes retombant sur une file centrale de colonnes doriques. L'aile sud, à trois niveaux sur soubassement voûté, comporte de nombreuses pièces d'apparat ornées de cheminées, lambris et stucs du XVIIIe siècle (décor rocaille). La communication verticale s'opère, au milieu de l'aile sud, par un monumental escalier suspendu en pierre, construit en 1699-1727, à remarquable rampe en fer forgé, inscrit au titre des monuments historiques.

Les deux étages des grandes ailes ouest et est, à file centrale de poteaux de bois, sont les dortoirs, cloisonnés au XXe siècle. Le long bâtiment de la cour ouest est une construction du premier tiers du XIXe siècle sur d'anciens soubassements (caves voûtées de l'ancienne halle de l'abbé).

Au sud, la cour Lérída est fermée, côté rue, par un haut mur d'enceinte à tour d'angle cylindrique, percé d'un portail monumental daté de 1660, à pilastres, bossages, entablement et inscriptions à la gloire du roi Louis XIV, qui est inscrit au titre des monuments historiques. Les dépendances accolées à ce mur, remaniées aux XIXe et XXe siècles, contiennent une impressionnante cave munie de quatre voûtes d'arêtes retombant sur un massif central et percées de conduit d'écoulement (cuisine au-dessus dès le XVIIe siècle). Toujours au sud, le réfectoire installé en 1953 est orné de dessins sur carton représentant la vie dans un monastère, les visages des moines étant des caricatures des militaires de l'époque (réalisation maison Bernard à Poitiers, décor déposé en 2010). Contre le mur de clôture oriental, fermant autrefois le grand jardin, est construit depuis 1932 une innovante piscine couverte en béton armé, avec bassin « suspendu » muni d'un couloir annulaire souterrain ; elle est ornée d'un rare et immense décor antiquisant en « grès grand feu » de Desvres (Pas-de-Calais, entreprise Charles Fourmaintraux et Maurice Delassus).

L'abbaye royale de Saint-Maixent, avec ses quinze siècles d'existence, est un chaînon essentiel de l'histoire monastique du Poitou. Les bâtiments actuels sont pour l'essentiel de la grande architecture des XVIIe et XVIIIe siècles et leur qualité est comparable à ceux de Celles-sur-Belle ou de Saint-Savin. Parmi les adjonctions récentes, la piscine est un élément très intéressant de par l'innovation technique qu'elle représente et le décor qu'elle contient.

M. Comte projette des photos des différents bâtiments de l'abbaye et termine la présentation en évoquant l'ancien jardin, son aspect dans les années 1920, avec de simples allées d'arbres, et aujourd'hui, avec les bâtiments des années 1930 et 1950, ainsi qu'un bâtiment des années

1810-1820 qui est accolé à l'église. Il conviendrait d'effectuer un tri entre ce qu'il faudra conserver et le reste.

La commune, qui est aujourd'hui propriétaire, aimerait se débarrasser de tous les bâtiments des années 1950, pour faire une ouverture sur la ville.

M. Comte montre des photos des salles de cours et précise que la conservation régionale des monuments historiques aimerait pouvoir préserver la piscine, qui constitue un élément emblématique de la vie militaire et en même temps de l'aspect hygiéniste des années 1930. Cette piscine, construite en 1932, a été réaménagée dans les années 1990 pour être mise en conformité. Son grand décor en céramique de Desvres est un élément assez exceptionnel. C'est une mosaïque en grès grand feu, et l'entreprise l'ayant réalisé a détruit tous ses moules dans les années 1990. Apparemment, il existe peu de représentations aussi monumentales de ce type de décor, c'est une commande vraiment ponctuelle. Elle évoque le thème du repos du guerrier, avec des personnages plus grands que nature, qui sont traités en relief sur un fonds de mosaïque.

M. Comte récapitule l'état des protections de l'ensemble de l'abbaye : classement au titre des monuments historiques de l'église abbatiale depuis 1840, et inscription au titre des monuments historiques de la porte sur rue et du grand escalier en 1928. Il évoque aussi les vestiges de l'église Saint-Saturnin, qui formait vraiment le cœur de l'ancienne abbaye, et qui est devenue ensuite paroisse, et se trouve maintenant indépendante de l'abbaye.

La proposition de la commission régionale du patrimoine et des sites est le classement au titre des monuments historiques de la totalité des bâtiments abbatiaux, ainsi que du sol de la parcelle pouvant contenir des vestiges archéologiques, à l'exclusion des bâtiments construits dans les années 1950. On souhaiterait aussi voir protéger la piscine qui est une des rares piscines Art déco préservées dans la région.

Rapport :

M. Comte lit l'avis de **Mme Anne Embs, conservatrice des monuments historiques.** **Mme Embs** évoque la piscine construite en 1932, de style Art déco, qui constitue un des rares exemples encore conservés de ce type d'architecture. Elle est tout à fait comparable à celle de Roubaix, récemment convertie en musée, et son décor de mosaïque, d'une grande superficie, mérite à lui seul une protection.

Une dépose serait très dommageable. Il y a eu un essai de dépose et quelques carreaux ont été brisés à cette occasion, l'opération se révélant très difficile. Il semble plus cohérent de garder ce décor dans son contexte d'origine. La piscine a été menacée à plusieurs reprises de démolition pour laisser place à des jardins classiques à la française. **Mme Embs** observe que la piscine fait partie intégrante de l'histoire de l'abbaye et de la caserne. La détruire afin de ramener l'ensemble à un hypothétique état du XVIIe siècle, serait pour elle un non sens et une négation de l'histoire des lieux.

Mme Embs ajoute que l'abbaye de Saint-Maixent est un des hauts lieux du monachisme en Poitou, et que ses multiples usages ajoutent à sa valeur historique. Par ailleurs, la qualité architecturale des bâtiments reconstruits au XVIIe siècle est indéniable.

Mme Embs émet donc un avis favorable au classement de l'ensemble de l'abbaye, y compris de la piscine, élément le plus fragile et le plus menacé.

Avis :

M. Brochard résume son avis. Il s'agit d'une des plus grandes abbayes du Poitou, et son rayonnement, historique et surtout culturel, notamment aux XVIIe et XVIIIe siècles, s'apparente par exemple à celui de la grande abbaye saintongeaise de Saint-Jean-d'Angély. Ce sont les grandes abbayes phares du Poitou, qui sont des centres à la fois intellectuels et

culturels.

La grande église a été classée dès 1840, et apparaît donc sur la première liste de classement des monuments historiques, et ce malgré sa quasi-reconstruction au XVIIIe siècle. Par contre, le reste des bâtiments n'a été que très partiellement protégé.

M. Brochard évoque, à proximité de l'abbaye, l'église Saint-Léger, construite pour abriter la sépulture de ce saint, dont les ruines ont été redécouvertes et classées au titre des monuments historiques au cours du XIXe siècle. Suite à des fouilles archéologiques entreprises à l'emplacement d'un square en bordure de l'abbaye, il y a une quarantaine d'années, les vestiges de l'ancienne église Saint-Saturnin ont également été retrouvés. C'est la première église du lieu, puisqu'elle a été fondée par saint Agapit ; l'abbaye ne sera fondée qu'après, par saint Maixent, et deviendra abbaye royale.

C'est un édifice tellement considérable, avec la qualité de son architecture et son aspect monumental, qu'il sera choisi en 1790 pour devenir l'évêché des Deux-Sèvres, puisque les Deux-Sèvres n'ont pas de cathédrale. L'administration a fondé l'évêché des Deux-Sèvres à Saint-Maixent, et il durera jusqu'au Concordat qui le supprime en 1801.

Concernant l'ensemble des bâtiments abbatiaux, la commune voulait non pas l'utiliser pour elle-même, mais plutôt lui trouver une affectation qui soit digne, et qui lui rapporterait des subsides. C'est pourquoi les bâtiments n'ont pas été vendus, lotis ou dépecés. C'est la chance de cette abbaye d'avoir perduré jusqu'à nos jours, et à l'acquisition par la municipalité en 2011, avec des affectations diverses, qu'on a rappelé.

D'abord, il y eut le projet d'établir un des chefs-lieux de la 12e cohorte de la Légion d'Honneur, qui n'y est jamais venue. En 1809, on décide d'y installer un dépôt de mendicité pour le département, pendant plusieurs années. Ensuite, ce fut un petit séminaire (collège confessionnel) jusqu'en 1860. Après cette date, on recherche une nouvelle affectation pour bien occuper ces lieux, qu'on ne veut pas détruire, et c'est un casernement qui occupera la place à partir de 1877 (114e de ligne). Puis ce lieu va abriter l'école des officiers de réserve, et enfin la célèbre école nationale des sous-officiers d'active.

M. Brochard ajoute que, si le nom de caserne des Bénédictins est facilement compréhensible, celui de caserne Canclaux évoque le nom d'un général qui n'a pas de lien avec la région. Il s'agit d'un officier d'Ancien Régime, qui a combattu dans les armées de la République, participé aux guerres de Vendée, été général d'Empire, et dont la patrie était Nantes.

On peut se demander pourquoi cet ensemble remarquable, et qui forme une unité historique cohérente avec l'église adjacente, n'a pas été protégé depuis 1840, sinon très ponctuellement, en 1926, par une timide inscription au titre des monuments historiques de la porte d'entrée décorée et datée et du grand escalier monumental du bâtiment sud. C'est en fait tout ce qui a pu être obtenu de l'armée, malgré les relances de notre service. Le souhait d'une protection plus large au titre des monuments historiques n'a pu aboutir qu'au moment effectif du départ des militaires, et c'est pour cela que ce dossier arrive si tard.

Il n'est guère besoin d'argumenter les motifs de la protection, tant les qualités requises sont à l'évidence ici réunies. Aussi, **M. Brochard** s'associe pleinement aux avis favorables émis par les responsables des différents services patrimoniaux de la région et à celui de la CRPS, en date du 22 novembre 2011, pour proposer le classement de l'ensemble des bâtiments anciens et des sols compris dans l'enceinte de l'ancienne abbaye, (parcelle 307) à l'exception des ouvrages récents, des années 1950-1960 (salles de cours, réfectoire).

La protection devrait être prise en totalité (et non seulement les façades et les toitures) en raison des nombreux vestiges des dispositions anciennes qui peuvent subsister sous les aménagements récents résultant de la dernière affectation.

Parmi les immeubles récents élevés au XXe siècle par l'armée autour de la 2ème cour (Montserrat), un seul présente un certain intérêt historique et artistique, c'est la piscine, édifiée au début des années 1930, dans le contexte particulier du développement de l'hygiénisme et du sport. Sans être d'une valeur architecturale remarquable, cette construction en ciment armé, d'un modèle peut-être courant, est bien représentative de son époque par ses formes, ses dispositions et son matériau qui, évidemment, sont assez incongrus au voisinage des bâtiments anciens. Elle abrite surtout un grand décor de céramique murale, réalisé en panneaux de Desvres et dont le tableau antiquisant, d'une belle exécution et caractéristique des sujets alors à la mode, reste une bonne illustration de l'activité culturelle de qualité alors entretenue dans la garnison des officiers. C'est en tous cas une œuvre exceptionnelle du point de vue technique, à conserver absolument, comme le soulignent les rapports successifs des conservateurs des monuments historiques, M. Dominique Peyre et Mme Anne Embs.

Lors de la séance de la CRPS, l'architecte des bâtiments de France avait émis des réserves sur l'intérêt véritable de cette construction, aujourd'hui en mauvais état, qui nécessite de gros travaux et qui hypothèque surtout, par sa position même et sa masse, les possibilités de mise en valeur des abords de l'abbaye et de liaison avec le quartier urbain voisin.

Le classement de cet édifice, proposé par la CRPS, en dépit de ces remarques, paraît donc devoir être spécialement examiné, et peut-être indépendamment du mur décoré qu'il abrite et qui en fait la véritable valeur.

Débat :

M. François Jeanneau, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques), indique que ce qu'il faut sans doute souligner sur la qualité architecturale de ce bâtiment, c'est la virtuosité de l'architecte François Le Duc, qui est l'architecte privilégié de l'ordre de Saint-Maur, puisqu'il va travailler aux abbayes de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin.

Cet architecte est surprenant parce qu'il sait très bien reconstruire de l'architecture gothique, c'est le cas à Celles-sur-Belle, et également à Saint-Maixent dans l'église, mais qu'il utilise aussi très bien l'architecture de son époque, avec une stéréotomie tout à fait exceptionnelle, qu'on a vu ici avec les grands escaliers, les voûtes et le cloître. La stéréotomie appliquée à l'abbaye de Celles-sur-Belle l'a été avec un peu moins de chance, puisqu'il a fallu consolider la grande voûte plate réalisée dans l'escalier par l'ajout de quatre colonnes, et ce peu de temps après. Ici, la voûte plate a bien tenu.

M. Jeanneau évoque ce que l'on ne voit peut-être pas très bien sur les photos : la déclivité du terrain. Celle-ci est très forte, et explique les désordres qu'on a pu apercevoir dans la galerie méridionale du cloître. En fait, toute l'aile sud du cloître se situe à deux niveaux au-dessus de la rue qui passe en contrebas, ce qui explique probablement les problèmes de stabilité qui affectent cette aile.

Outre ce point, on peut s'inquiéter de savoir ce que va faire la commune de cet énorme édifice, qui possède des espaces considérables. Le classement au titre des monuments historiques va sans doute rassurer la commune, et peut-être l'encourager à une réutilisation, y compris d'ailleurs pour la piscine, pour laquelle **M. Jeanneau** déclare être pleinement favorable à la protection. Cela ne devrait pas gêner le développement du quartier, car on n'est pas ici dans un endroit où la pression urbaine est forte. Il serait intéressant d'inclure aussi dans la protection au titre des monuments historiques la parcelle où se situent les vestiges de l'église Saint-Saturnin, et également celle du parvis.

M. Emmanuel Étienne, adjoint au sous-directeur des monuments historiques, remercie M. Jeanneau et précise que ce sont là précisément des questions qu'il souhaitait soumettre à la délibération des membres de la Commission nationale des monuments historiques.

M. Michel Jantzen, membre du conseil d'administration de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, s'interroge sur l'existence éventuelle d'une

forme de protection urbaine sur ce quartier, de type secteur sauvegardé ou AVAP. Au vu du plan cadastral des environs proches de l'abbatiale, le quartier situé au nord, avec une voie circulaire qui circonscrit tout un ensemble, lui semble être lié à l'histoire de l'abbaye.

M. Brochard acquiesce, et précise qu'il s'agit bien là de l'ancien bourg abbatial, et que la rue Garran de Balzan, réalisée au XIXe siècle, a coupé le territoire en deux. Dans cette partie se trouve d'ailleurs l'ancienne église Saint-Léger, ou plutôt ce qu'il en reste, c'est-à-dire deux travées et une crypte.

Sont protégés au titre des monuments historiques, dans la ville, l'ancienne église Saint-Léger, ainsi que les vestiges de l'église Saint-Saturnin qui sont inscrits au titre des monuments historiques depuis 1987. Il n'existe pas de secteur sauvegardé, ni de ZPPAUP.

M. Thierry Aveline de Rossignol, délégué général de la Fondation du patrimoine, demande où se trouve le tombeau de saint Maixent.

M. Comte précise qu'il se situe dans le chœur de l'église abbatiale, dans la crypte.

M. Aveline de Rossignol observe que les éléments édifiés par l'armée comme le réfectoire, les sanitaires, les salles de classes, ne méritent rien, sinon une destruction, mais s'interroge à propos du terrain d'assiette, et demande si celui-ci reste bien compris dans l'emprise de la demande de classement au titre des monuments historiques.

Pour la piscine, elle mériterait à son avis d'être inscrite au titre des monuments historiques.

Mme Corinne Bélier, chef du département de l'architecture moderne et contemporaine à la Cité de l'architecture et du patrimoine, souhaite justement intervenir sur la piscine. De son point de vue, elle ne mérite pas particulièrement d'être inscrite ou classée au titre des monuments historiques. En fait, on a quand même beaucoup de piscines protégées. Il y en a de très intéressantes de cette période là, des années 1920 et 1930, que ce soit en Île-de-France ou dans d'autres villes. On a aussi des établissements thermaux qui sont protégés au titre des monuments historiques, des établissements de bains.

Il s'agit en effet d'une piscine suspendue, mais il en existe d'autres, déjà protégées. Cela ne lui est pas apparu comme étant un édifice particulièrement important par rapport à l'architecture du XXe siècle et des piscines. L'élément le plus intéressant est la fresque, et **Mme Bélier** a l'impression qu'on a l'intention de protéger ou de faire protéger le bâtiment pour protéger la fresque elle-même.

Quand on regarde la vue aérienne, il semble qu'il s'agit quand même là d'une décision grave par rapport à l'urbanisme général de la ville car on est en centre-ville. **Mme Bélier** ne votera pas pour la protection de la piscine, car du point de vue de l'histoire ou de l'art, elle ne lui paraît pas majeure, et qu'au contraire, il existe un enjeu urbain qui paraît important et qui mériterait sans doute d'y réfléchir à deux fois.

Il n'est pas question de protéger tout l'enclos : on accepte de démolir tous les bâtiments qui bordent l'enclos. On s'oriente donc vers une protection qui permet l'ouverture sur la ville de la partie est de l'enclos. Garder ce grand bâtiment parce qu'il possède une fresque, ou une mosaïque, ne paraît pas pertinent du point de vue de l'histoire ou de l'art.

M. François Loyer, professeur d'université, a la même réticence vis-à-vis de la piscine, qui semble un exemple tardif et un peu médiocre d'une typologie dont la conception est nettement antérieure à 1914, et dont les plus beaux exemples appartiennent aux années 1920. Celui-là apparaît presque archaïque pour les années 1930. Quant au décor mural en faïence, cet ensemble là, du point de vue stylistique, est totalement démodé dans les années 1930, car la mode antiquisante date d'avant 1914, et on est plus de vingt ans plus tard. Il lui semble un peu paradoxal de classer « parce que c'est démodé ».

M. Loyer partage tout à fait le sentiment de Mme Bélier sur le fait qu'il s'agit d'une décision lourde de conséquence en matière de conception globale du site et du rapport à la ville, pour quelque chose qui est « attendrissant », mais qui ne mérite pas plus qu'une photo ou, si on le peut, un démontage. Il est très réticent pour une protection de cette piscine.

M. Jeanneau considère que l'on est un peu sévère avec la piscine de Saint-Maixent, car il ne faut pas oublier qu'on est à Saint-Maixent, et un peu loin de « la vie parisienne ».

L'enclos monastique doit être préservé, et il n'y a pas d'enjeu urbain sur cette partie là, puisque si les bâtiments des années 1950-1960 peuvent être démolis, ce n'est pas pour reconstruire quelque chose, mais ce serait au contraire pour dégager les abords de l'abbaye, le chevet, et peut-être restituer ou rétablir le jardin mauriste. L'enclos monastique doit être protégé, en totalité.

M. Étienne Poncelet, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques), indique être passé récemment devant les anciennes faïenceries de Desvres. L'histoire des faïences de Desvres compte énormément dans le nord de la France, et même dans le nord-ouest de l'Europe. Malheureusement, les moules de cette faïencerie ont été détruits récemment, et on a beaucoup perdu de cette histoire industrielle qui était considérable dans cette partie du Boulonnais. Pourquoi ne protégerait-on pas comme objet mobilier les faïences, même si cela coûte assez cher de les démonter, et si elles sont d'un goût tardif. Elles représentent, sur le plan de l'histoire industrielle, quelque chose qui compte, et il serait souhaitable de les préserver, de les démonter avec beaucoup de précautions, car elles cassent assez facilement, c'est vraiment de la faïence. Il serait intéressant de les sauver, et à la limite de les rapatrier à Desvres, où un musée ou quelque chose de proche doit se mettre en place. Les gens de la région Nord-Pas-de-Calais seraient très certainement ravis de pouvoir l'intégrer dans sa problématique.

M. Poncelet précise qu'il existe peu de grands ensembles de faïence comme celui-là, car ces maisons ont fait le deuil de toute cette époque et n'ont pas pris suffisamment de temps pour gérer leur patrimoine. Il faut qu'on fasse une démarche vis-à-vis d'eux, de cette œuvre qui relève plus de l'artisanat, mais qui compte dans l'histoire industrielle du Nord.

Mme Bélier, concernant la notion d'enclos monastique, considère qu'il faut absolument protéger la parcelle, mais que si on imagine les bâtiments des années 1950 détruits, on sera face à une sorte de halle (la piscine), qui n'a aucun rapport avec cet enclos, et c'est là que ça devient gênant. ✓

C'est pourquoi **Mme Bélier** rejoint tout à fait ce point de vue, car ce qui est intéressant en soi c'est la « fresque » de faïence, et si on peut la démonter, la protéger comme objet mobilier, ce serait parfait. **Mme Bélier** conçoit bien le fait qu'on protège une abbaye avec son enclos, la piscine nettement moins.

M. Frantz Schoenstein, chef du bureau de la protection des monuments historiques, demande si on ne peut pas envisager, dans ce dossier de protection, un classement qui serait relativement large, sachant que la Commission nationale des monuments historiques aurait bien précisé dans son procès-verbal que le classement de l'ensemble a pour but de retrouver l'emprise de la parcelle abbatiale.

Cela permettrait notamment de considérer comme classé d'emblée le bâtiment de la piscine, pas dans une optique de conservation, mais dans une optique de suivi qui permette justement, si on doit le démonter, que le décor mural en céramique soit déposé avec soin.

À condition que le procès-verbal de la Commission nationale des monuments historiques le précise bien, ce n'est pas parce qu'on classerait le bâtiment de la piscine, que l'on entend qu'il est immuable, permanent. Simplement, on aura les moyens, puisque cela classera de fait le mur qui porte le décor en faïence, qui ne peut pas être classé comme objet mobilier actuellement puisque ce n'est pas un objet mobilier, d'envisager son démontage soigné si le

but de l'opération est le démontage et la destruction de la piscine.

Le fait de ne pas protéger cette piscine va tout à fait dans le sens de l'idée qu'on puisse la démonter, le questionnement c'est de savoir si la Commission nationale des monuments historiques souhaite assurer une protection et un suivi à ce mur de faïence.

M. Schoenstein observe qu'on peut aussi imaginer une solution qui serait de ne pas protéger la piscine, mais d'inclure dans le classement le mur de faïence, ce qui n'empêchera pas, encore une fois, de le démonter avec une autorisation.

Mme Bélier, par rapport à cette proposition, indique avoir entendu des services en région, leur souhait du classement de la piscine. Il convient d'être particulièrement explicite, dans ce cas, dans la rédaction du procès-verbal de la Commission nationale des monuments historiques. Nos services sont dans la position de maintenir le bâtiment tel qu'il existe, ce qui n'est pas personnellement son point de vue.

M. Philippe Romain, délégué régional de l'association « Les Vieilles maisons françaises », souhaite que l'on soit toujours un peu plus précis, parce que quand on parle de bâtiments des années 1950-1960, cela ne veut strictement rien dire.

En particulier quand on observe l'amphithéâtre, les sanitaires et la salle de classe, quand on regarde la vitrerie, on voit que cela n'a rien des années 1950. Cela évoque pour **M. Romain** le préau du lycée Michelet à Vanves (92) qui est exactement dessiné de cette façon, et qui a été démoli. A chaque fois qu'on nous présente quelque chose comme cela, on nous dit : « on n'en veut pas, ce sont les années 1950 1960 ». On aimerait bien en savoir plus malgré tout pour prendre les décisions sur de bons critères.

M. Comte précise que le projet de construction du réfectoire, des sanitaires et de l'amphithéâtre date de 1953. On possède le plan, vraiment précis, de l'armée, et on sait donc que cela a été construit après 1953, en 1953-1956

Par contre, la salle des classes, et les menuiseries le prouvent bien, semble avoir été édifée en même temps que la piscine. Toute cette aile, piscine et salle de classes, date des années 1930.

M. Romain estime que si l'amphithéâtre a cet aspect, avec les mêmes carreaux, c'est qu'on a voulu imiter ce qu'il y avait déjà ?

M. Comte le pense aussi. Il précise toutefois que pour la salle de classes, les menuiseries sont en bois, et que pour l'amphithéâtre, elles sont en métal.

M. François Loyer, professeur d'université rappelle que le décor de la piscine n'est pas une fresque, mais une mosaïque. C'est un décor mural en faïence, en céramique.

Il y a là un problème de langage, et qui montre d'ailleurs à quel point nous sommes mal à l'aise avec les arts décoratifs du XXe siècle, surtout pour la période des années 1930. C'est une production qui renvoie aux réalisations des années 1900-1910, comme **M. Loyer** l'a exposé pour la stylistique du décor, mais qui renvoie surtout à l'exposition de 1925, où ces arts décoratifs et industriels avaient explosé, et en ce sens, c'est très intéressant. **M. Loyer** rejoint tout-à-fait la proposition de M. Poncelet, qui est de considérer cela comme une œuvre en elle-même, et finalement de la détacher du volume de la piscine, où elle est un peu par hasard.

M. Emmanuel Étienne, adjoint au sous-directeur des monuments historiques, observe avoir bien entendu qu'outre la protection de l'ensemble de l'enclos abbatial, la proposition de classement au titre des monuments historiques de la CRPS concernait aussi les vestiges de l'église Saint-Saturnin qui sont aujourd'hui inscrits au titre des monuments historiques. En revanche rien n'est dit sur le parvis.

Cela évoque le débat qui a eu lieu, lors de l'examen du dossier de l'abbaye bénédictine à Saint-Michel (02), où on se trouvait à peu près devant la même problématique.

M. Comte précise qu'il n'y a pas eu de discussion sur le parvis. Celui-ci a été réorganisé lorsque la rue a été percée en 1886. On trouve donc des escaliers, et tout un aménagement du XIXe siècle. C'est pour cela que la CRPS ne l'a pas évoqué.

Au point de vue archéologique, ce serait certainement utile, car l'ancienne entrée de l'abbaye, qui a été démolie lors du percement de cette rue, se situait justement là. C'est une partie communale, et c'est la commune qui demande le classement. Sur cet ensemble il faudra ajouter une partie de parcelle.

M. Christian Mourisard, adjoint au maire d'Arles, demande si on connaît le projet de la ville sur les aménagements qui concerneraient les différents locaux qu'elle souhaite démolir, ou sur le parvis.

En tant qu'élu, **M. Mourisard** se demande si aujourd'hui, on obtiendrait les autorisations pour construire ces bâtiments là ?

M. Étienne subodore que les bâtiments concernés sont l'amphithéâtre, les sanitaires et la salle de classes.

M. Mourisard acquiesce et évoque la publication aux éditions Actes Sud de l'ouvrage « Arles contemporain » sur l'inventaire du patrimoine du XXe siècle, et qui recense les bâtiments bénéficiant de ce label. Pour l'attribution de celui-ci, un certain nombre de bâtiments ont été examinés par la CRPS. Dans ce livre, **M. Mourisard** cite le cas d'une cité de relogement provisoire. Il a demandé aux gens ayant attribué ce label s'ils avaient interrogé les personnes qui y habitaient encore, afin de leur demander s'ils étaient très heureux d'habiter dans quelque chose de labellisé.

À un moment donné, c'est par la concertation, entre les services de l'État et de la commune, qu'il appartient de savoir effectivement comment on peut porter ensemble un projet, avec les suggestions des uns et des autres. **M. Mourisard** remarque que la Commission nationale des monuments historiques évoque longuement ce qui devrait se faire, sans connaître exactement les projets de la commune.

M. Étienne observe que le classement ou l'inscription au titre des monuments historiques oriente, d'une certaine manière, les prises de décision en matière d'interventions sur des bâtiments ou sur des terrains.

Les débats de cette Commission guideront les décisions qui pourront être prises par les services déconcentrés, ou par le ou la ministre en cas d'évocation.

S'agissant de terrains qui seraient classés ou inscrits au titre des monuments historiques, **M. Étienne** rappelle qu'assez régulièrement, et notamment au sein de la 2e section de la Commission nationale des monuments historiques, on examine des projets de constructions contemporaines neuves sur des terrains classés au titre des monuments historiques.

Le classement au titre des monuments historiques des terrains et des sols, indépendamment des bâtiments et des constructions qui peuvent exister dessus, et dont on souhaiterait peut-être la démolition, ne préjuge pas, a priori, de ce qui pourra être fait. Il est bien clair qu'à partir du moment où on classe des monuments historiques, c'est pour les protéger. Après, il s'agit du respect patrimonial du lieu, et en cas de construction neuve, avec une qualité architecturale particulièrement forte.

Il est sûr que nous orientons, d'une certaine manière, l'avenir et l'aménagement de cette parcelle si elle doit être classée. Dans le débat en 1ère section, on est toujours tenté d'avoir des éléments un peu précis, s'agissant de l'avenir ou des projets de travaux qui sont

envisagés, et en même temps, la rigueur nous force en principe à ne considérer que l'intérêt patrimonial du site, même si on n'est jamais totalement « dupe » de ce que ça implique après pour la vie de l'édifice.

Sur le parvis, comment la Commission se positionne-t-elle ? Concernant les vestiges de l'église Saint-Saturnin, on a une proposition de la CRPS pour un classement. Il y a aussi une demande de protection sur l'ensemble de l'enclos abbatial, mais avec des réserves, qui vont être précisées dans la décision de la Commission nationale des monuments historiques, lors du vote, s'agissant des bâtiments du XXe siècle, y compris peut-être la piscine.

M. Étienne évoque également trois petites parcelles, n° 1200, 1201 et 889, avec des maisons qui seraient adossées à un monument historique classé. Ces maisons sont-elles anciennes ou sont-elles contemporaines du percement de la rue Garran de Balzan ?

M. Comte précise qu'elles ont été construites lors du percement de la rue. Elles sont aujourd'hui privées. La commune a déjà racheté la maison qui est dans l'angle, et elle souhaite acquérir les deux autres pour les raser, pour faire disparaître tous ces éléments récents.

Il est vrai que l'ensemble dont la commune a la charge est tellement monumental qu'elle aimerait « faire le ménage » avant d'effectuer les restaurations. La piscine a un peu « cristallisé » ce débat, car les militaires avaient le souhait de démolir tout ce qu'ils avaient créé avant de vendre.

Beaucoup de gens de Saint-Maixent se sont émus parce qu'ils considéraient cette piscine comme l'emblème de la vie militaire à Saint-Maixent. C'est d'ailleurs le seul vestige intéressant des 150 ans de présence de la caserne dans cette abbaye. C'est pour cela que beaucoup de gens ont essayé de « freiner » les vœux de l'armée, et aussi de la municipalité, qui à l'origine, voulait même raser tous les murs de clôture pour faire un grand parking, qui aurait pu désenclaver l'abbaye. Le mur de clôture s'élève à près de 4 m de hauteur.

Le souhait de la commune est de réaliser dans un premier temps une bibliothèque, peut-être une bibliothèque intercommunale.

M. Loyer s'interroge à propos de l'existence éventuelle, sous le parvis, d'une réserve archéologique.

M. Comte précise qu'il est très probable qu'il y ait là une réserve archéologique, du fait d'une dénivellation importante de presque 5 m, avec de grands escaliers.

Mme Marie-Anne Sire, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques), souhaite savoir si la commune a été interrogée et a donné son accord à un classement d'ensemble, y compris de la piscine.

M. Comte indique que la commune était d'accord pour le classement d'ensemble, de tous les bâtiments (même les sanitaires), sachant que, même classés, ceux-ci peuvent être détruits sur avis de la Commission nationale des monuments historiques.

M. Comte précise que cela a été bien expliqué, et comme l'a évoqué M. Schoenstein, on a plutôt conseillé à la commune de tout protéger pour, ensuite, effectuer une sélection en étroite concertation, et en conciliation. Cela permettrait de réaliser un projet d'ensemble avec une étude préalable sur tous les bâtiments, afin de préciser ce qu'il est vraiment souhaitable de conserver. En effet, si on commence à exclure telle ou telle partie, où convient-il de s'arrêter ? **M. Comte** évoque le cas d'un bâtiment datant de 1810, et que la commune aurait bien aimé faire disparaître afin de dégager le chevet de l'église abbatiale classée au titre des monuments historiques.

M. Jantzen s'interroge sur les projets de la commune, et demande s'ils sont réellement liés à

la protection ? Concernant les parties anciennes, personne ne conteste la protection au titre des monuments historiques, mais par exemple, pour la piscine, si la ville avait l'ambition de l'utiliser, est-on vraiment obligé de la classer ? On peut très bien, à la rigueur, protéger le décor de faïence, et laisser la liberté totale à la ville de savoir ce qu'elle souhaite faire de cet endroit, soit le démolir, auquel cas on déplace la faïence, soit l'utiliser comme piscine ou réaliser un musée.

M. Emmanuel Étienne, adjoint au sous-directeur des monuments historiques, propose un vote en plusieurs temps. La CRPS propose le classement en totalité de l'enclos abbatial, y compris les vestiges de l'église Saint-Saturnin, mais sans le parvis.

M. Étienne demande aux membres de la Commission nationale des monuments historiques si cette proposition recueille leurs suffrages, notamment en ce qui concerne le parvis, ou si l'on souhaite d'ores et déjà inclure le parvis ? Devant l'approbation de l'assemblée, il est convenu d'inclure le parvis.

Mme Caroline Piel, inspection des patrimoines (collège des monuments historiques), s'interroge sur ce qui est actuellement inscrit au titre des monuments historiques. La CRPS a-t-elle inscrit la totalité des bâtiments ?

M. Comte précise que l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques n'a pas été pris, dans l'attente de l'avis de la Commission nationale des monuments historiques.

M. Emmanuel Étienne, adjoint au sous-directeur des monuments historiques, récapitule la proposition soumise aux votes : le classement en totalité de l'enclos abbatial, y compris les vestiges de l'église Saint-Saturnin et du parvis sur la parcelle n° 308.

Lors de la rédaction du nouvel arrêté de protection, il est envisageable, afin d'obtenir un arrêté unique de classement au titre des monuments historiques, d'inclure également l'église abbatiale, afin de renforcer la cohérence de cet ensemble.

En outre, est formulé le vœu ou la recommandation, de laisser ouvertes les possibilités de démolition, de reconstruction ou de réutilisation des bâtiments du XXe siècle, y compris la piscine, avec une attention particulière au devenir du décor mural.

M. Frantz Schoenstein, chef du bureau de la protection des monuments historiques, précise, en ce qui concerne la recommandation de laisser ouvertes les différentes options pour les bâtiments du XXe siècle, qu'elle peut inclure aussi, dès maintenant, le bâtiment de 1810 dont parlait M. Comte, et peut-être, plus généralement, toutes les constructions postérieures à la Révolution.

La Commission nationale des monuments historiques se prononce à l'unanimité pour le classement au titre des monuments historiques de l'enclos abbatial en totalité, des vestiges de l'église Saint-Saturnin, et du parvis situé sur la parcelle 308, de l'ancienne abbaye, caserne Canclaux à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), considérant son intérêt historique et la qualité de son architecture, en laissant ouvertes les différentes options d'aménagement, de modification ou de démolition des bâtiments postérieurs à la Révolution.

Le chef du bureau de la protection
des monuments historiques

Frantz SCHOENSTEIN

Bernard BROCHARD
Inspecteur des Patrimoines

Poitiers, le 6 sept. 2012

Hôtel Jean des Moulins de Rochefort
102 grand-rue, 86020 POITIERS cedex

Tel. 05 49 36 31 11, Fax. 05 49 88 67 38

Email bernard.brochard@culture.gouv.fr

à

Monsieur le Sous-directeur des Monuments
historiques et des espaces protégés

Avis pour la Commission nationale des Monuments historiques
Séance du 10 septembre 2012

Objet: Deux-Sevres, SAINT-MAIXENT L'ECOLE, ancienne abbaye
Demande de classement
dossier de protection

L'abbaye de Saint-Maixent compte parmi les plus anciennes et les plus importantes du Poitou . Fondée au Vème siècle par Agapit et par Adjutor, qui prit plus tard le nom de Maixent, elle fut honorée au siècle suivant, de la direction de Léger, qui deviendra par la suite évêque d'Autun et glorieux martyr. La renommée de ces saints fut à l'origine d'un pèlerinage qui favorisa la croissance de l'abbaye bénédictine et le développement du bourg environnant. Après un violent incendie en 1082 qui détruisit l'ensemble du monastère, l'abbatiale fut reconstruite à partir de 1093 par l'abbé Garnier, 29ème titulaire. L'abbaye connut ensuite une période de prospérité du XIIe au XIVe siècle, puis à la fin du XVe, époques marquées par des travaux de réfection (choeur, clocher) .

En 1568, les troupes protestantes sapèrent les piliers de l'église et firent écrouler les voûtes. Il ne restait plus de l'édifice que les murs extérieurs, le massif du clocher porche et un des piliers de la croisée. Les bâtiments monastiques furent également ruinés.

L'affiliation de l'abbaye à la congrégation de Saint -Maur en 1633 est le point de départ de son relèvement. La reconstruction des bâtiments claustraux , commencée en 1658 par l'aile orientale (1658 -67), et par la porte d'honneur (1660), puis le cloître (1667), les dépendances, les écuries et les greniers (1697/8) se poursuivra jusque dans le premier tiers du XVIIIe (grand escalier en 1727 et sa rampe en fer forgé de 1730).

Parallèlement, l'église abbatiale est reconstruite à partir de 1670 jusqu'en 1682, sur les plans du frère mauriste Robert Plouvier, par l'architecte François Leduc dit Toscane, maître d'oeuvre qui s'était déjà signalé en Poitou par la réédification des abbayes de Saint-Savin et de Celles sur Belle et qui mourra à Saint-Maixent en 1699. Le choeur et la crypte abritant les vénérables tombeaux de saint Léger et de saint Maixent sont réaménagés et l'ensemble pourvu d'un riche mobilier (boiseries de choeur du poitevin Jean Girouard, retables) dont des orgues.

Ce triple vaisseau, long d'une centaine de mètres, voûté d'ogives ramifiées, pourvu d'une haute nef centrale étayée par des arcs-boutants se termine par un chevet plat orné d'une large verrière

surmontée d'une grande rose. C'est , avec la cathédrale de Poitiers, le plus vaste monument gothique de la région, à tel point qu'il fut choisi en 1790 en place de l' église chef-lieu, pour être la cathédrale du nouveau département des Deux-Sèvres, dignité qu'il conservera jusqu'au Concordat.

Son ancienneté, la qualité de son architecture et son aspect monumental, ont sans doute motivé son inscription sur la première liste des Monuments classés sur la liste de 1840. (alors que la cathédrale poitevine n'apparaîtra qu'en 1862).

Les bâtiments monastiques sont parvenus jusqu'à nous avec le cloître complet, chose rare en Poitou. Par chance, et dans l'espoir d'une réalisation bénéfique pour la commune, l'ensemble n'a pas été vendu à la Révolution, ni dépecé, ni loti. Grace aux diverses affectations qui se sont succédées sans grands intervalles de 1790 jusqu'à l'an 2000 : centre de la 12e Cohorte de la légion d'honneur (1803?), dépôt de mendicité (1809), collège confessionnel (ou petit séminaire) (1824-60), caserne à partir de 1877 (114e de ligne) puis Ecole des officiers de réserve et enfin célèbre Ecole nationale des sous- officiers d'active après la 2eme guerre, les dispositions principales des lieux ont pu être conservées de même qu'un certain nombre d' éléments constructifs ou décoratifs intéressants (huisseries, boiseries, stucs, cheminées...)

On se demande alors pourquoi cet ensemble remarquable et qui forme une unité historique cohérente avec l'église adjacente, n'a pas été protégé depuis, sinon très ponctuellement, en 1928, par une timide inscription à l'inventaire supplémentaire de la porte d'entrée et du grand escalier.

En dépit de bien des relances de notre service, la discussion en faveur d'une protection MH, n'a pu aboutir qu'au moment effectif du départ des militaires. C'est pourquoi ce dossier arrive si tard.

Il n'est guère besoin d'argumenter les motifs de la protection tant les qualités requises pour ce faire sont à l'évidence ici remplies. Aussi je m'associe pleinement aux avis favorables émis par les responsables des différents services patrimoniaux et à celui de la CRPS, en date du 22 nov. 2011, pour proposer le classement de l'ensemble des bâtiments anciens et des sols compris dans l'enceinte de l'ancienne abbaye, (parcelle 307) à l'exception des ouvrages récents, des années 50-60 (salles de cours, réfectoire).

La protection devrait être prise en totalité (et non seulement en façades et toitures) en raison des nombreux vestiges des dispositions anciennes qui peuvent subsister sous les réaménagements récents résultant de la dernière affectation.

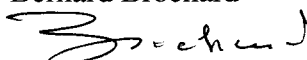
I

Parmi les immeubles récents élevés au XXe siècle par l'armée autour de la 2ème cour (Montserrat), un seul présente un certain intérêt historique et artistique, c'est la piscine, édifiée au début des années trente, dans le contexte particulier du développement de l'hygiénisme et du sport. Sans être d'une valeur architecturale remarquable, cette construction en ciment armé, d'un modèle peut-être courant, est bien représentative de son époque par ses formes, ses dispositions et son matériau qui, évidemment, sont incongrus au voisinage des anciens bâtiments. Elle abrite surtout un grand décor de céramique murale, réalisé en panneaux de Desvres et dont le tableau antiquisant, d'une belle exécution et caractéristique des sujets à la mode à cette période, reste une bonne illustration de l' activité culturelle de qualité alors entretenue dans la garnison. C'est en tous cas une oeuvre exceptionnelle, à conserver absolument, comme le soulignent les rapports successifs des Conservateurs MH, Dominique Peyre et Anne Embs .

Lors de la séance de la CRPS, l'architecte des Bâtiments de France avait émis des réserves sur l'intérêt véritable de la construction, aujourd'hui en mauvais état et nécessitant de gros travaux et surtout hypothéquant, par sa position et sa masse, les projets possibles de mise en valeur des abords de l'abbatiale et de liaison avec le quartier voisin.

Le classement de cet édifice, proposé par la CRPS en dépit de ces remarques, paraît donc devoir être spécialement examiné, et peut-être indépendamment du mur décoré qu'il abrite.

Bernard Brochard



Copies: Isabelle Balsamo, Chef de l'IDP
Eric Pallot, IGMH,
Anne-Christine Micheu, DRAC Poitou-Charentes
Pierre Cazenave, CRMH
François Jeanneau, ACMH
Pascal Parras, ABF
Anne Embs, CMH

Avis du conservateur des Monuments Historiques
Bâtiments conventuels de Saint-Maixent-l'Ecole

Fondée au V^e siècle, l'abbaye de Saint-Maixent a une histoire séculaire. Maixent rejoint le monastère en 480 et y meurt en 515. Le culte du saint prenant de l'ampleur, l'abbaye est reconstruite à plusieurs reprises pour accueillir les nombreux pèlerins qui se pressent sur le tombeau du saint et permet un apport de revenus conséquent à l'abbaye.

En 1204, celle-ci est déclarée abbaye royale par le roi Philippe Auguste. Elle est saccagée à deux reprises pendant les guerres de religion : en 1562 et 1568. L'abbatiale, le cloître et la salle capitulaire sont détruites.

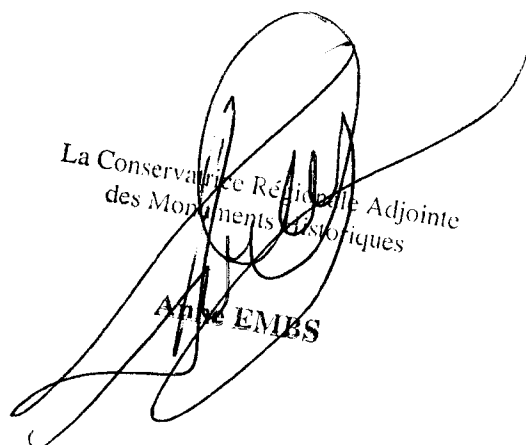
Au XVII^e siècle, l'abbaye passe sous l'autorité de la congrégation de Saint-Maur : un nouveau dortoir, une nouvelle salle du chapitre sont commencés à partir de 1667. Puis, c'est au tour de l'abbatiale d'être reconstruite à partir de 1670.

Après la Révolution, l'abbaye devient tour à tour la résidence de l'évêque, un des sièges de la Légion d' Honneur, un séminaire, avant d'accueillir en 1861 un régiment d'infanterie. En 1923, l'école des Sous-Officiers s'y installe. La piscine construite en 1932, de style art déco, est un des rares exemples encore conservé de ce type d'architecture. Elle est tout à fait comparable à celle de Roubaix, récemment convertie en musée. Son décor de mosaïque, d'une grande superficie, réalisé en grès grand feu de Desvres est exceptionnel, et mérite à lui seul une protection. Une dépose de ce décor serait très démmogeable pour sa conservation et aurait un coût financier très important. Il semble plus cohérent de le garder dans son contexte d'origine. La piscine, menacée à plusieurs reprises de destruction pour laisser place à des jardins classiques à la française, fait partie intégrante de l'histoire de l'abbaye puis de la caserne. La détruire afin de ramener l'ensemble à un hyptohétique état XVII^e serait un non-sens et une négation de l'histoire des lieux.

L'abbaye de Saint-Maixent est un des hauts lieux du monachisme en Poitou. Ses multiples usages et son histoire mouvementée ajoutent à sa valeur historique. Par ailleurs, la qualité architecturale des bâtiments reconstruits au XVII^e siècle est indéniable.

J'é mets donc un avis favorable au classement de l'ensemble de l'abbaye, y compris et surtout de la piscine, élément le plus fragile et le plus menacé.

Anne EMBS, le 24 août 2012.


La Conservatrice Régionale Adjointe
des Monuments Historiques
Anne EMBS

**Extrait du procès-verbal
de la Commission régionale du patrimoine et des sites
du 22 novembre 2011**

Le 22 novembre 2011 à 9 h 30, les membres de la commission régionale du patrimoine et des sites se sont réunis salle Marzelier à la préfecture et a examiné l'ordre du jour suivant:

Examen des dossiers de protection au titre des monuments historiques

86 MOUTERRE-SILLY : église Notre-dame de Chasseignes (extension de protection) -

Présentation M. Comte

79 SAINT -MAIXENT-L'ECOLE (extension de protection) : ancienne abbaye-caserne Canclaux

- Présentation M. Comte

79 OROUX : château - *Présentation Mme Montagne*

79 OROUX : église - *Présentation Mme Montagne*

79 SAINT-MARTIN-DE-SANZAY : château de la Coste - *Présentation Mme Montagne*

16 VILLEBOIS-LAVALETTE : église - *Présentation M. Comte*

86 LIGUGE : filature - *Présentation M. Menier*

16 ANGOULEME : papeterie du Nil - *Présentation M. Comte*

86 POUANT : éolienne Bollée à Puyraveau - *Présentation M. Comte*

86 LES ORMES (extension de protection) : le château - *Présentation M. Comte*

Sont présents :

Membres de droit

Mme Claudine TROUGNOU, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles

M. Pierre CAZENAVE, conservateur régional des Monuments historiques

Mme Anne-Marie COTTENCEAU-BOULLE, représentant le conservateur régional de l'archéologie

M. Dominique SAUMET, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Mme Anne-Françoise HECTOR, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Membres nommés

Mme Anne EMBS, conservateur des monuments historiques

M. Laurent DELFOUR, architecte des bâtiments de France de la Vienne

M. Pascal PARRAS, architecte des bâtiments de France des Deux-Sèvres

Titulaires d'un mandat électif

M. Jean ROUGER, maire de Saintes (17)

M. Jean-Marie COMPTE, adjoint au maire de Poitiers (86)

Mme Simone DONNEFORT, maire de Saint-Martin d'Entraigues (79)

Personnes qualifiées

M. Pawel LEPKOWSKI, directeur du CAUE Charente

M. Jean-Luc PIAT, archéologue, agence HADES

Mme Martine ACERRA, professeur d'histoire à l'université de Nantes

Mme Nathalie GUILLAUMIN, directrice de Via Patrimoine

Représentants d'associations

Mme Guillemette de CHABOT, présidente de la Demeure Historique

M. Bruno ODIN, délégué régional de la Fondation Gaz de France

M. Philippe DESMAREST, Fondation du Patrimoine

M. Florent GAILLARD, président de la société historique et archéologique de la Charente

Sont absents, excusés

M. Frédéric SARDIN, adjoint au maire d'Angoulême (16)
 M. Fabrice BONNIFAIT, chef du service régional de l'Inventaire
 M. Philippe VILLENEUVE, architecte en chef des monuments historiques
 Mme Nicole BONNEFOY, vice-pdte du Conseil régional, conseillère générale de Charente
 Mme Maryse LAVRARD, adjointe au maire de Châtellerauld (86)
 Mme Sabrina LACONI, adjointe au maire de La Rochelle (17), chargée de l'urbanisme
 Mme Jacqueline LEFEBVRE, conseillère municipale de Niort (79)
 Mme Nicole LAMBERT, adjointe au maire de Parthenay (79)
 M. Michel VALIERE, ethnologue
 M. Olivier BROCHET, architecte DPLG
 M. Marie-Eugène HERAUD, architecte DPLG
 Mme Madeleine de la ROULIERE, déléguée VMF
 M. Jean-Michel LENIAUD, directeur d'études à l'Ecole pratique des hautes études

Assistent également

M. Bernard BROCHARD, conservateur général du patrimoine
 Mme Brigitte MONTAGNE, chargée d'études documentaires CRMH
 M. Yannick COMTE, documentaliste CRMH
 M. Christian BARBIER, CAO de la Vienne

Mme TROUGNOU, DRAC adjointe assure la présidence de la commission. Elle ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

DOSSIERS DE PROTECTION AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

Deux-Sèvres
SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
 Bâtiments abbaciaux-caserne Canclaux

Propriétaire : commune, demande de classement par délibération municipale du 7 juillet 2011

Protection existante : inscription MH partielle (porte sur rue et grand escalier) 28 septembre 1926

Présentation : Y. Comte

RAPPORT

Les bâtiments actuels de l'antique abbaye bénédictine de Saint Maixent furent reconstruits durant la seconde moitié du 17^e siècle à l'instigation de la congrégation de Saint-Maur. Leur conception et leur réalisation furent confiés à François Le Duc, dit Toscane, architecte qui reconstruisit également les bâtiments abbaciaux de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin. Devenu propriété nationale en 1791, le couvent est tour à tour affecté à la douzième cohorte de la Légion d'honneur et au Petit Séminaire, avant d'être loué à la ville pour servir de casernement à la réserve d'infanterie des Deux-Sèvres. Mis à la disposition du Ministère de la Guerre en 1877, il prend le nom de caserne Canclaux en 1877. Les bâtiments monumentaux, qui conservent leur ordonnance d'origine, s'ordonnent en carré au sud de l'abbatiale. Ils comportent un cloître classique d'allure sévère, à un seul niveau voûté d'arêtes, une salle capitulaire à colonnes doriques, diverses salles décorées de stucs rocaille. La communication verticale s'opère, au milieu de l'aile sud, par un monumental escalier suspendu en pierre, construit en 1699-1727, à remarquable rampe en fer forgé (imh). Au sud, la cour Lériada est fermée, côté rue, par un haut mur d'enceinte à tour d'angle, contre lequel s'appuient des dépendances remaniées au 20^e siècle et qui est percé d'un portail monumental daté de 1660, à pilastres, bossages, entablement et inscriptions (imh). Contre le mur de clôture oriental est construit en 1932 une piscine couverte en béton armé, qui renferme un immense décor antiquisant en carreaux de Desvres.

AVIS REQUISb) Avis de l'architecte en chef des monuments historiques, M. JEANNEAU

Comparables, voire supérieurs en qualité, comme le montre l'excellent dossier de recensement présenté, aux bâtiments abbatiaux de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin-sur-Gartempe, les anciens bâtiments conventuels de l'abbaye royale de Saint-Maixent, viennent de perdre leurs résidents qui occupaient les lieux depuis la Révolution. Constamment utilisés, les bâtiments construits par Pierre Le Duc (fils de François) sont en bon état et nous parviennent complets, ce qui est assez extraordinaire. Quand Saint-Savin a perdu l'intégralité de son cloître, et Celles n'en possède plus qu'une aile, celui de Saint-Maixent est intact. Dans l'aile sud, les boiseries et cheminées des appartements du XVIII^e siècle sont encore en place et la salle capitulaire située dans l'aile Est a gardé toute sa pureté d'origine, comme son très bel escalier nord. Sans nul doute, l'étude de cet ensemble va permettre de mieux connaître les résonances de l'architecture mauriste en Poitou.

Dans l'aile ouest et les dépendances, les modifications apportées semblent mineures et il est probable que sous l'habillage superficiel (cloisons, faux-plafonds...), se cachent encore des structures anciennes.

En ce qui concerne les bâtiments plus récents, si l'amphithéâtre est sans aucune valeur architecturale et historique, la piscine, réalisée en 1932, est tout à fait remarquable, de part sa conception et son décor.

Si l'église est classée Monument Historique depuis 1840, seuls le portail sud sur rue et le grand escalier du bâtiment Sud sont inscrits à l'inventaire supplémentaire depuis le 28 septembre 1926.

Il est temps de rendre justice à cet ensemble monumental, prestigieux et complet qui témoigne de l'architecture mauriste en Poitou, et mérite largement d'être classé au titre des Monuments Historiques.

c) Avis de l'architecte des bâtiments de France, M. PARRAS

Les bâtiments de l'abbaye bénédictine de Saint-Maixent, construits aux XVII^e et XVIII^e siècles, dessinés par les architectes mauristes puis par l'architecte Pierre Le Duc dit Toscane, présentent un intérêt patrimonial majeur et rare pour la région. Les trois bâtiments conventuels formant un cloître avec l'église abbatiale (déjà classée monument historique) constituent un ensemble architectural remarquable avec des détails d'une grande qualité : colonnes, voûtes d'arêtes appareillées, cheminées, lambris, voussures, escaliers à vide central, modénatures des façades. Aussi M. Parras émet un avis favorable à leur inscription ; leur classement au titre des monuments historiques serait souhaitable.

d) Les communs implantés à l'ouest et les édifices situés de part et d'autre de la porte (déjà inscrite), bâtis sur l'ancienne enceinte médiévale en moellons de pierres enduits et d'une architecture plus vernaculaire, établissent une hiérarchie cohérente avec les bâtiments conventuels plus savants. M. Parras émet un avis favorable à leur inscription.

Les bâtiments ajoutés au cours du XX^e siècle pour l'école militaire (réfectoire, piscine, salle de cours, cinéma) présentent peu d'intérêt architectural et ne participent pas à la mise en valeur du chevet de l'église et de la façade ordonnancée de l'abbaye. La piscine, avec sa voûte en béton armé (peu renseignée dans le dossier documentaire) ressemble aux hangars assez courants aux abords des gares, elle présente une pauvreté de composition des façades et de distribution. La mosaïque en "grès grand feu" de bonne qualité doit être préservée (il serait possible de la déposer). M. Parras émet un avis défavorable à l'inscription des édifices ajoutés au XX^e siècle.

Etat sanitaire des anciens bâtiments conventuels :

- Les voûtes du cloître présentent des déformations et des fissures importantes. Actuellement, des étais sont placés sous les voûtes et dans l'escalier monumental. L'origine des désordres devra être analysée. Des travaux de restauration sont à prévoir.

- Les communs et les édifices de l'enceinte médiévale à priori dans un état correct (entretien des enduits, des pierres de taille et des menuiseries).

Bon état des bâtiments ajoutés au XX^e siècle, à l'exception de la piscine. Le mode de construction et l'atmosphère chargée en chlore a sans doute entraîné une forte corrosion des aciers et

l'éclatement du ciment. La charpente en béton armé nécessiterait une restauration lourde dans l'hypothèse d'une réhabilitation.

Avis du service régional de l'archéologie

L'histoire des bâtiments présentés à la protection, la Caserne Canclaux, est longue et variée : depuis le Ve siècle en effet le site est occupé. La vie religieuse, à travers plusieurs constructions, destructions et reconstructions, est incessante jusqu'au début du XIXe siècle. Les bâtiments que l'on voit actuellement datent de la seconde moitié du XVIIe siècle et divers aménagements ont eu lieu aux XVIIIe et au XIXe siècles. Les bâtiments sont également occupés par l'armée à partir du début du XIXe siècle et ce jusqu'à une période très récente. On lui doit la construction d'une piscine dans les années 30 avec une fresque céramique d'inspiration « antique », travail remarquable à souligner ici.

Si l'abbatiale est classée Monument historique sur la première liste de 1840, la porte sur rue et l'escalier de la caserne inscrits en 1926 ainsi que les vestiges de l'église Saint-Saturnin en 1987, aucune protection n'existe sur l'ancienne abbaye.

Il paraît nécessaire, en fonction de la qualité architecturale des bâtiments, des éléments décoratifs encore présents, de l'histoire du lieu à travers les siècles, de protéger l'ensemble du site et d'unifier ainsi les mesures de protection.

Avis favorable à une protection de l'ensemble.

Avis favorable également à une proposition de classement du site.

Avis du service régional de l'Inventaire

Située au sud de la ville ancienne, l'abbaye Saint-Maixent est un site emblématique de la cité saint-maixentaise dont elle demeure un élément marquant du paysage urbain tant par son emprise que par son histoire et son architecture :

- C'est autour du monastère fondé au 5^e siècle -un des plus anciens monastères du Poitou-, devenu par la suite un important lieu de pèlerinage, que s'est développée la ville de Saint-Maixent-l'École. Au 19^e siècle, le site, en déshérence, est proposé par le Conseil municipal au ministère de la Guerre qui y installe un dépôt d'infanterie puis le 114^e régiment d'infanterie, assurant ainsi la vocation militaire de la cité.

- Les bâtiments monastiques témoignent de la reconstruction menée à l'époque de la contre-réforme par les bénédictins mauristes, qui prennent possession de l'abbaye en 1634. Ces travaux sont dirigés, à la fin du 17^e et au début du 18^e siècles, par les architectes François et Pierre Leduc. Ceux-ci ont également œuvré à la restauration de grands ensembles abbaciaux comme Celles-sur-Belle (cl. MH), Saint-Jean-d'Angély (cl. MH et IMH), Saint-Savin (cl. MH)...

L'abbaye Saint-Maixent est un des rares ensembles monastiques classiques de la région dont le plan a été préservé dans sa presque totalité. L'ordonnance des bâtiments entourant le cloître, rythmée par des bandeaux ou des tables, les galeries couvertes de voûtes d'arêtes du cloître, la salle du chapitre, le grand escalier et le décor rocaille conservé dans l'aile sud, les caves voûtées sont tout à fait représentatifs de l'architecture des 17^e/18^e siècles.

PM : Le portail (1660) ouvrant au sud et l'escalier en pierre à rampe en fer forgé de l'aile sud (1699) sont déjà inscrits au titre des monuments historiques ; l'église, restaurée au 17^e siècle par François Leduc, est classée Monument Historique depuis 1840.

- Les principales transformations des 19^e et 20^e siècles (restauration et réaménagement des intérieurs, reconstruction des dépendances) rendent compte de l'histoire militaire du site et de la ville. De cette période date notamment la piscine couverte, édifiée en béton armé vers 1923 et ornée d'un rare décor figuré antiquisant réalisé en céramique de Desvres (Nord). La faïencerie de Desvres a également exécuté une plaque en céramique (représentant une fontaine de jouvence) pour la piscine de Jeumont (Nord ; 1927 ; non protégé MH).

Bien que destinés à la formation militaire, elle participe, par sa mise en œuvre, du mouvement de construction de ce nouvel équipement dont les villes commencent à se doter. Une vingtaine de piscines Art déco sont protégées au titre des monuments historiques au niveau national.

Conclusion d'instruction : avis favorable à la proposition de classement au titre des monuments historiques. L'abbaye Saint-Maixent présente un intérêt indéniable tant historique que patrimonial pour la ville et la région.

Avis du conservateur des monuments historiques, Mme EMBS

Fondée au V^e siècle, l'abbaye de Saint-Maixent a une histoire séculaire. Maixent rejoint le monastère en 480 et y meurt en 515. Le culte du saint prenant de l'ampleur, l'abbaye est reconstruite à plusieurs reprises pour accueillir les nombreux pèlerins qui se pressent sur le tombeau du saint et permet un apport de revenus conséquent à l'abbaye.

En 1204, celle-ci est déclarée abbaye royale par le roi Philippe Auguste. Elle est saccagée à deux reprises pendant les guerres de religion : en 1562 et 1568. L'abbatiale, le cloître et la salle capitulaire sont détruites.

Au XVII^e siècle, l'abbaye passe sous l'autorité de la congrégation de Saint-Maur : un nouveau dortoir, une nouvelle salle du chapitre sont commencés à partir de 1667. Puis, c'est au tour de l'abbatiale d'être reconstruite à partir de 1670.

Après la Révolution, l'abbaye devient tour à tour la résidence de l'évêque, un des sièges de la Légion d' Honneur, un séminaire, avant d'accueillir en 1861 un régiment d'infanterie. En 1923, l'école des Sous-Officiers s'y installe. La piscine construite en 1932, de style art déco, est un des rares exemples encore conservé de ce type d'architecture. Elle est tout à fait comparable à celle de Roubaix, récemment convertie en musée. Son décor de mosaïque, d'une grande superficie, réalisé en grès grand feu de Desvres est exceptionnel, et mérite à lui seul une protection.

L'abbaye de Saint-Maixent est un des hauts lieux du monachisme en Poitou. Ses multiples usages et son histoire mouvementée ajoutent à sa valeur historique. Par ailleurs, la qualité architecturale des bâtiments reconstruits au XVII^e siècle est indéniable.

Mme Embs émet donc un avis favorable à la protection.

DEBAT

M. CAZENAVE rappelle les projets de réhabilitation de la M.R.A.I., dans le cadre d'un morcellement de la propriété. La commune a préféré miser sur l'avenir en achetant le tout, quitte à n'en réutiliser qu'une petite partie et à conserver le reste comme réserve foncière. M. PIAT et Mme TROUGNOU s'accordent avec lui pour estimer nécessaire de hiérarchiser la protection, en différenciant les bâtiments intéressants à classer (constructions 17 et 18^e siècles, piscine) des bâtiments à démolir (amphithéâtre, salles de cour des années 1950). La commune aura ainsi une certaine souplesse dans le cadre de son projet d'aménagement. M. PARRAS ajoute que "la protection ne doit pas geler le champs des possibles".

M. BROCHARD rappelle que si l'on classe l'ensemble, il sera quand même possible de démolir les bâtiments disgracieux.

M. BARBIER estime que tous les bâtiments de ce site, héritage d'une histoire impressionnante, forme un tout indissociable.

Concernant la piscine, tout le monde s'accorde pour en reconnaître l'intérêt, à l'exception de M. PARRAS. Sa restauration ne sera peut-être pas chose aisée, mais si elle n'est pas protégée, elle disparaîtra. Pour M. PIAT, se serait se priver du seul bâtiment digne de rappeler le passé militaire de ce site.

Mme HECTOR pense que la démolition des bâtiments les plus récents, à l'exception de la piscine, permettrait de libérer la vue et d'obtenir une meilleure appropriation du territoire par les habitants.

VOTE

La commission régionale du patrimoine et des sites émet un avis favorable au classement au titre des monuments historiques en totalité des bâtiments abbatiaux-caserne Canclaux de Saint-Maixent-l'Ecole (Deux-Sèvres), figurant au cadastre section AP, parcelle 307, ainsi que du sol de la parcelle pouvant contenir des vestiges archéologiques, à l'exclusion des bâtiments construits dans les années 1950-60, en raison de leur qualité architecturale et de la place historique importante de cette abbaye royale.

Fiche de présentation aux membres de la C.R.P.S. du 12 octobre 2010
Dossier reporté à la C.R.P.S. du 14 décembre 2010 et enlevé de l'ordre du jour
par demande téléphonique du ministère de la Défense

Propriétaire : Ministère de la Défense

Protection existante : inscription partielle (porte sur rue et grand escalier) 28 septembre 1926

Etendue de la protection proposée : inscription, voire classement en totalité

Intérêt historique et archéologique :

Les bâtiments actuels de l'antique abbaye bénédictine de Saint Maixent furent reconstruits durant la seconde moitié du 17^e siècle à l'instigation de la congrégation de Saint-Maur. Leur conception et leur réalisation furent confiés à François Le Duc, dit Toscane, architecte qui reconstruisit également les bâtiments abbatiaux de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin. Devenu propriété nationale en 1791, le couvent est tour à tour affecté à la douzième cohorte de la Légion d'honneur et au Petit Séminaire, avant d'être loué à la ville pour servir de casernement à la réserve d'infanterie des Deux-Sèvres. Mis à la disposition du Ministère de la Guerre en 1877, il prend le nom de caserne Canclaux en 1877. Les bâtiments monumentaux, qui conservent leur ordonnance d'origine, s'ordonnent en carré au sud de l'abbatiale. Ils comportent un cloître classique d'allure sévère, à un seul niveau voûté d'arêtes, une salle capitulaire à colonnes doriques, diverses salles décorées de stucs rocaille. La communication verticale s'opère, au milieu de l'aile sud, par un monumental escalier suspendu en pierre, construit en 1699-1727, à remarquable rampe en fer forgé (imh). Au sud, la cour Lérída est fermée, côté rue, par un haut mur d'enceinte à tour d'angle, contre lequel s'appuient des dépendances remaniées au 20^e siècle et qui est percé d'un portail monumental daté de 1660, à pilastres, bossages, entablement et inscriptions (imh). Contre le mur de clôture oriental est construit en 1923 une piscine couverte en béton armé, qui renferme un immense décor antiquisant en carreaux de Desvres.



Deux-Sèvres
Saint-Maixent-l'Ecole
Bâtiments abbatiaux (caserne Canclaux)

*Document reporté au 14 décembre 2010
(g.ève)*

Fiche de présentation aux membres de la
C.R.P.S. du 12 octobre 2010

Propriétaire : Ministère de la Défense

Protection existante : IMH partiel (porte sur rue et grand escalier) 28 septembre 1926

Etendue de la protection proposée : classement en totalité

Intérêt historique et archéologique :

Les bâtiments actuels de l'antique abbaye bénédictine de Saint Maixent furent reconstruits durant la seconde moitié du 17^e siècle à l'instigation de la congrégation de Saint-Maur. Leur conception et leur réalisation furent confiés à François Le Duc, dit Toscane, architecte qui reconstruisit également les bâtiments abbatiaux de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin. Devenu propriété nationale en 1791, le couvent est tour à tour affecté à la douzième cohorte de la Légion d'honneur et au Petit Séminaire, avant d'être loué à la ville pour servir de casernement à la réserve d'infanterie des Deux-Sèvres. Mis à la disposition du Ministère de la Guerre en 1877, il prend le nom de caserne Canclaux en 1877. Les bâtiments monumentaux, qui conservent leur ordonnance d'origine, s'ordonnent en carré au sud de l'abbatiale. Ils comportent un cloître classique d'allure sévère, à un seul niveau voûté d'arêtes, une salle capitulaire à colonnes doriques, diverses salles décorées de stucs rocaille. La communication verticale s'opère, au milieu de l'aile sud, par un monumental escalier suspendu en pierre, construit en 1699-1727, à remarquable rampe en fer forgé (imh). Au sud, la cour Lériada est fermée, côté rue, par un haut mur d'enceinte à tour d'angle, contre lequel s'appuient des dépendances remaniées au 20^e siècle et qui est percé d'un portail monumental daté de 1660, à pilastres, bossages, entablement et inscriptions (imh). Contre le mur de clôture oriental est construit en 1923 une piscine couverte en béton armé, qui renferme un immense décor antiquisant en carreaux de Desvres.



Fiche de présentation aux membres de la C.R.P.S. du 22 novembre 2011

Propriétaire: commune, demande de classement par délibération municipale du 7 juillet 2011

Protection existante: inscription mh partielle (porte sur rue et grand escalier) 28 septembre 1926

Etendue de la protection proposée: classement mh en totalité

Intérêt historique et archéologique:

Les bâtiments actuels de l'antique abbaye bénédictine de Saint Maixent furent reconstruits durant la seconde moitié du 17^e siècle à l'instigation de la congrégation de Saint-Maur. Leur conception et leur réalisation furent confiés à François Le Duc, dit Toscane, architecte qui reconstruisit également les bâtiments abbatiaux de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin. Devenu propriété nationale en 1791, le couvent est tour à tour affecté à la douzième cohorte de la Légion d'honneur et au Petit Séminaire, avant d'être loué à la ville pour servir de casernement à la réserve d'infanterie des Deux-Sèvres. Mis à la disposition du Ministère de la Guerre en 1877, il prend le nom de caserne Canclaux en 1877. Les bâtiments monumentaux, qui conservent leur ordonnance d'origine, s'ordonnent en carré au sud de l'abbatiale. Ils comportent un cloître classique d'allure sévère, à un seul niveau voûté d'arêtes, une salle capitulaire à colonnes doriques, diverses salles décorées de stucs rocaille. La communication verticale s'opère, au milieu de l'aile sud, par un monumental escalier suspendu en pierre, construit en 1699-1727, à remarquable rampe en fer forgé (imh). Au sud, la cour Lérída est fermée, côté rue, par un haut mur d'enceinte à tour d'angle, contre lequel s'appuient des dépendances remaniées au 20^e siècle et qui est percé d'un portail monumental daté de 1660, à pilastres, bossages, entablement et inscriptions (imh). Contre le mur de clôture oriental est construit en 1932 une piscine couverte en béton armé système Hennebique, qui renferme un immense décor antiquisant en carreaux de Desvres.



Avis du conservateur des Monuments Historiques
Bâtiments conventuels de Saint-Maixent-l'École
CRPS du 14 décembre 2010

Fondée au V^e siècle, l'abbaye de Saint-Maixent a une histoire séculaire. Maixent rejoint le monastère en 480 et y meurt en 515. Le culte du saint prenant de l'ampleur, l'abbaye est reconstruite à plusieurs reprises pour accueillir les nombreux pèlerins qui se pressent sur le tombeau du saint et permet un apport de revenus conséquent à l'abbaye.

En 1204, celle-ci est déclarée abbaye royale par le roi Philippe Auguste. Elle est saccagée à deux reprises pendant les guerres de religion : en 1562 et 1568. L'abbatiale, le cloître et la salle capitulaire sont détruites.

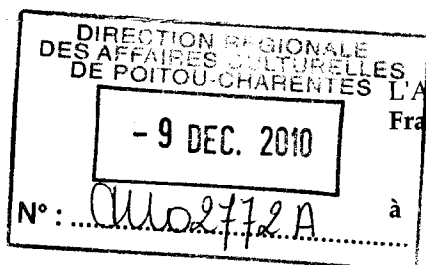
Au XVII^e siècle, l'abbaye passe sous l'autorité de la congrégation de Saint-Maur : un nouveau dortoir, une nouvelle salle du chapitre sont commencés à partir de 1667. Puis, c'est au tour de l'abbatiale d'être reconstruite à partir de 1670.

Après la Révolution, l'abbaye devient tour à tour la résidence de l'évêque, un des sièges de la Légion d' Honneur, un séminaire, avant d'accueillir en 1861 un régiment d'infanterie. En 1923, l'école des Sous-Officiers s'y installe. La piscine construite en 1932, de style art déco, est un des rares exemples encore conservé de ce type d'architecture. Elle est tout à fait comparable à celle de Roubaix, récemment convertie en musée. Son décor de mosaïque, d'une grande superficie, réalisé en grès grand feu de Desvres est exceptionnel, et mérite à lui seul une protection.

L'abbaye de Saint-Maixent est un des hauts lieux du monachisme en Poitou. Ses multiples usages et son histoire mouvementée ajoutent à sa valeur historique. Par ailleurs, la qualité architecturale des bâtiments reconstruits au XVII^e siècle est indéniable.

J'émet donc un avis favorable à la protection.

Anne EMBS



L'Architecte en Chef des Monuments Historiques
François JEANNEAU

Direction Générale des Patrimoines
Bureau de l'Architecte en Chef
des Monuments Historiques
François JEANNEAU
8 bis boulevard Foch
49100 ANGERS
Tél : 02.41.88.04.04
Télécopie : 02.41.24.75.47

Conservation Régionale des Monuments Historiques
Direction Régionale des Affaires
Culturelles de Poitou-Charentes
Hôtel de Rochefort
102, Grand'Rue - BP 553
86020 POITIERS CEDEX 01

Nos Réf. : A. 10/007

Angers, le 7 décembre 2010

Objet : **SAINT-MAIXENT (79)**
Caserne Canclaux, ancienne abbaye
Avis sur Dossier C.R.P.S.

AVIS DE L'ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES

Comparables, voire supérieurs en qualité, comme le montre l'excellent dossier de recensement présenté, aux bâtiments abbatiaux de Celles-sur-Belle et de Saint-Savin-sur-Gartempe, les anciens bâtiments conventuels de l'abbaye royale de Saint-Maixent, viennent de perdre leurs résidants qui occupaient les lieux depuis la Révolution. Constamment utilisés, les bâtiments construits par Pierre Le Duc (fils de François) sont en bon état et nous parviennent complets, ce qui est assez extraordinaire. Quand Saint-Savin a perdu l'intégralité de son cloître, et Celles n'en possède plus qu'une aile, celui de Saint-Maixent est intact. Dans l'aile sud, les boiseries et cheminées des appartements du XVIIIe siècle sont encore en place et la salle capitulaire située dans l'aile Est a gardé toute sa pureté d'origine, comme son très bel escalier nord. Sans nul doute, l'étude de cet ensemble va permettre de mieux connaître les résonances de l'architecture mauriste en Poitou.

Dans l'aile ouest et les dépendances, les modifications apportées semblent mineures et il est probable que sous l'habillage superficiel (cloisons, faux-plafonds...), se cachent encore des structures anciennes.

En ce qui concerne les bâtiments plus récents, si l'amphithéâtre est sans aucune valeur architecturale et historique, la piscine, réalisée en 1923, est tout à fait remarquable, de part sa conception et son décor.

Si l'église est classée Monument Historique depuis 1840, seuls le portail sud sur rue et le grand escalier du bâtiment Sud sont inscrits à l'inventaire supplémentaire depuis le 28 septembre 1926.

Il est temps de rendre justice à cet ensemble monumental, prestigieux et complet qui témoigne de l'architecture mauriste en Poitou, et mérite largement d'être classé au titre des Monuments Historiques.

François JEANNEAU
Architecte en Chef des Monuments Historiques

PRÉFET DE LA RÉGION POITOU-CHARENTES

Direction régionale
des affaires culturelles

Poitiers, le 22.11.2011

Service régional de l'Archéologie

Affaire suivie par : Anne-Marie COTTENCEAU BOULLE
Téléphone : 05.49.36.30.43
Télécopie : 05.49.36.30.65
anne-marie.cottenceau@culture.gouv.fr
référence : AMCB/CP/A11

Avis du Conservateur régional de l'archéologie

Deux-Sèvres

**SAINT-MAIXENT-L'ECOLE
Caserne CANCLAUX**

L'histoire des bâtiments présentés à la protection, la Caserne Canclaux, est longue et variée : depuis le Ve siècle en effet le site est occupé. La vie religieuse, à travers plusieurs constructions, destructions et reconstructions, y a été continue jusqu'au début du XIXe siècle. Les bâtiments actuellement conservés datent de la seconde moitié du XVIIe siècle, divers aménagements ayant eu lieu aux XVIIIe et XIXe siècles. Les bâtiments sont occupés par l'armée à partir du début du XIXe siècle et jusqu'à une période très récente. On lui doit la construction dans les années 30, d'une piscine avec une fresque céramique d'inspiration « antique », oeuvre remarquable d'un grand intérêt patrimonial.

L'abbatiale est classée Monument historique sur la première liste de 1840, la porte sur rue et l'escalier de la caserne sont inscrits en 1926 et les vestiges de l'église Saint-Saturnin en 1987. Aucune protection ne porte cependant sur l'ancienne abbaye.

La qualité architecturale des bâtiments, les éléments décoratifs encore présents, l'histoire du lieu à travers les siècles, justifient de protéger l'ensemble du site et d'unifier ainsi les mesures de protection.

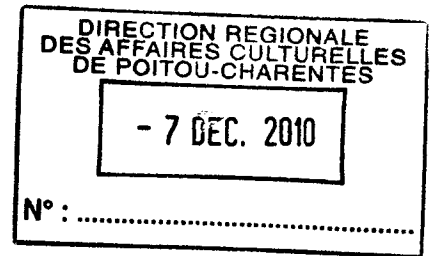
Avis favorable à une protection de l'ensemble.

Avis favorable également à une proposition de classement du site.

Le Conservateur Régional
de l'Archéologie
par intérim



Didier DELHOUME



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Niort, le 2 décembre 2010

Direction régionale
des affaires culturelles
de Poitou-Charentes

Service départemental
de l'architecture
et du patrimoine

L'Architecte des Bâtiments de France
Architecte Urbaniste de l'Etat

à

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES
CULTURELLES
Conservation régionale des monuments historiques
102 Grand'Rue
BP 553
86020 POITIERS Cedex

Affaire suivie par
Pascal PARRAS

A l'attention de Madame Brigitte MONTAGNE

Poste

Références
463

OBJET : DEUX-SEVRES
SAINT-MAIXENT L'ECOLE : ABBAYE
avis sur classement

A la suite de votre envoi concernant l'affaire citée en objet, j'ai l'honneur de vous faire part de l'avis suivant.

Les bâtiments de l'abbaye bénédictine de Saint-Maixent, construits aux XVIIème et XVIIIème siècles, dessinés par les architectes mauristes puis par l'architecte Pierre Le Duc dit Toscane, présentent un intérêt patrimonial majeur et rare pour la région. Les trois bâtiments conventuels formant un cloître avec l'église abbatiale (déjà classée monument historique) constituent un ensemble architectural remarquable avec des détails d'une grande qualité : colonnes, voûtes d'arêtes appareillées, cheminées, lambris, voussures, escaliers à vide central, modénatures des façades.

Aussi, j'émet un avis favorable à leur inscription ; leur classement au titre des monuments historiques serait souhaitable.

Les communs implantés à l'ouest et les édifices situés de part et d'autre de la porte (déjà inscrite), bâtis sur l'ancienne enceinte médiévale en moellons de pierres enduits et d'une architecture plus vernaculaire, établissent une hiérarchie cohérente avec les bâtiments conventuels plus savants.

J'émet un avis favorable à leur inscription.

Les bâtiments ajoutés au cours du XXème siècle pour l'école militaire (réfectoire, piscine, salle de cours, cinéma) présentent peu d'intérêt architectural et ne participent pas à la mise en valeur du chevet de l'église et de la façade ordonnancée de l'abbaye. La piscine, avec sa voûte en béton armé (peu renseignée dans le dossier documentaire) ressemble aux hangars assez courants aux abords des gares, elle présente une pauvreté de composition des façades et de distribution. La mosaïque en "grès grand feu" de bonne qualité doit être préservée (il serait possible de la déposer).

J'émet un avis défavorable à l'inscription des édifices ajoutés au XXème siècle.

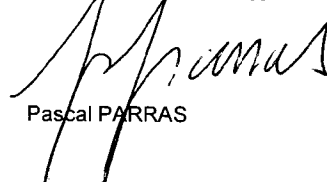
Etat sanitaire

Les anciens bâtiments conventuels :

- Les voûtes du cloître présentent des déformations et des fissures importantes. Actuellement, des étais sont placés sous les voûtes et dans l'escalier monumental. L'origine des désordres devra être analysée. Des travaux de restauration sont à prévoir.
- Les communs et les édifices de l'enceinte médiévale : à priori dans un état correct (entretien des enduits, des pierres de taille et des menuiseries).
- Bon état des bâtiments ajoutés au XXème siècle, à l'exception de la piscine. Le mode de construction et l'atmosphère chargée en chlore a sans doute entraîné une forte corrosion des aciers et l'éclatement du ciment. La charpente en béton armé nécessiterait une restauration lourde dans l'hypothèse d'une réhabilitation.

Restant à votre disposition.

L'Architecte des bâtiments de France
Chef du Service départemental de l'architecture
& du patrimoine des Deux-Sèvres



Pascal PARRAS

Direction Générale des Services,
DVE – I.Patrimoine / n° 36 / FB-LJ
Dossier suivi par Christine Sarrazin
Tél : 05.49.36.30.08 – c.sarrazin@cr-poitou-charentes.fr

Poitiers, le - 6 OCT. 2010

Commission régionale du patrimoine et des sites du 12 octobre 2010

**Avis du Service de l'inventaire général du patrimoine culturel
sur les bâtiments abbatiaux (casernes Canclaux) à Saint-Maixent-l'École (Deux-Sèvres)**

Située au sud de la ville ancienne, l'abbaye Saint-Maixent est un site emblématique de la cité saint-maixentaise dont elle demeure un élément marquant du paysage urbain tant par son emprise que par son histoire et son architecture :

- C'est autour du monastère fondé au 5^e siècle -un des plus anciens monastères du Poitou-, devenu par la suite un important lieu de pèlerinage, que s'est développée la ville de Saint-Maixent-l'École. Au 19^e siècle, le site, en déshérence, est proposé par le Conseil municipal au ministère de la Guerre qui y installe un dépôt d'infanterie puis le 114^e régiment d'infanterie, assurant ainsi la vocation militaire de la cité.
- Les bâtiments monastiques témoignent de la reconstruction menée à l'époque de la contre-réforme par les bénédictins mauristes, qui prennent possession de l'abbaye en 1634. Ces travaux sont dirigés, à la fin du 17^e et au début du 18^e siècles, par les architectes François et Pierre Leduc. Ceux-ci ont également œuvré à la restauration de grands ensembles abbatiaux comme Celles-sur-Belle (cl. MH), Saint-Jean-d'Angély (cl. MH et IMH), Saint-Savin (cl. MH)...

L'abbaye Saint-Maixent est un des rares ensembles monastiques classiques de la région dont le plan a été préservé dans sa presque totalité. L'ordonnance des bâtiments entourant le cloître, rythmée par des bandeaux ou des tables, les galeries couvertes de voûtes d'arêtes du cloître, la salle du chapitre, le grand escalier et le décor rocaille conservé dans l'aile sud, les caves voûtées sont tout à fait représentatifs de l'architecture des 17^e/18^e siècles.

PM : Le portail (1660) ouvrant au sud et l'escalier en pierre à rampe en fer forgé de l'aile sud (1699) sont déjà inscrits au titre des monuments historiques ; l'église, restaurée au 17^e siècle par François Leduc, est classée Monument Historique depuis 1840.

- Les principales transformations des 19^e et 20^e siècles (restauration et réaménagement des intérieurs, reconstruction des dépendances) rendent compte de l'histoire militaire du site et de la ville. De cette période date notamment la piscine couverte, édifée en béton armé vers 1923 et ornée d'un rare décor figuré antiquisant réalisé en céramique de Desvres (Nord). La faïencerie de Desvres a également exécuté une plaque en céramique (représentant une fontaine de jouvence) pour la piscine de Jeumont (Nord : 1927 : non protégé MH). Bien que destinés à la formation militaire, elle participe, par sa mise en œuvre, du mouvement de construction de ce nouvel équipement dont les villes commencent à se doter. Une vingtaine de piscines Art déco sont protégées au titre des monuments historiques au niveau national.

Conclusion d'instruction : avis favorable à la proposition de classement au titre des monuments historiques. L'abbaye Saint-Maixent présente un intérêt indéniable tant historique que patrimonial pour la ville et la région.

PAR DÉLÉGATION,
*Chef du Service Régional
de l'Inventaire*

Fabrice BONNIFAIT

**Extrait du procès-verbal de la délégation permanente
de la C.R.P.S. du 13 mars 2001**

La délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites s'est tenue le 13 mars 2001 à la direction régionale des affaires culturelles de Poitiers, de 9h30 à 12h30, selon l'ordre du jour suivant :

Dept.	Communes	Edifices
17	COURCOURY	Eglise
17	LES EGLISE D'ARGENTEUIL	Domaine
17	FOURAS	Château du Treuil Bussac
17	FOURAS	Fort Lapointe
17	LA ROCHELLE	Préfecture
17	LA ROCHELLE	Maison 20, rue de la Bletterie
17	VILLEXAVIER	Château de la Faye
16	ANGOULEME	Eglise d'Obezine
16	BESSAC	Moulin à vent
16	GOND-PONTOUVRE(LE)	Logis du Petit Vouillac
16	MERPINS	Logis de Montignac
16	MOUTHIER SUR BOEME	Manoir de la Foy
16	NANTEUIL EN VALLEE	Manoir d'Aizecq
16	SAINT VALLIER	Manoir
79	AMURE	Eglise
79	EXIREUIL	Château d'Avançon
79	LUZAY	Château de Thiors
79	MAZIERE SUR BERONNE	Moulin de la Gennebrie
79	NIORT	Abbaye de St Liguair
79	NIORT	Eglise de Ste Pezenne
79	NIORT	Portail 13, rue J.J Rousseau
79	SAINT-MAIXENT L'ECOLE	Abbaye-caserne Canclaux
79	LE TALLUD	Logis de la Pechellerie
79	VASLES	Logis de la Bourdinière
86	ASLONNES	Prieuré de Laverré
86	CEAUX EN COUHE	Château de mézières
86	CELLES LEVESCAULT	Logis de la Tiffelanière
86	COULONGES	Château du Pin
86	PERSAC	Logis de l'Hermitage
86	SAINT SAVIN	Logis du Grand Breuil
86	SAULGE	Château de Beupuy
86	USSEAU	Château de la Motte

M. Daniel Barroy, directeur régional des affaires culturelles, assurait la présidence de la séance.

Sont présents :

Membres de droit :

- M. Daniel BARROY, directeur régional des Affaires culturelles
- M. Jean-Pierre BLIN, conservateur régional des Monuments historiques
- M. Jean-François BARATIN, conservateur régional de l'Archéologie
- M. Bernard BROCHARD, conservateur général du patrimoine chargé d'inspection des monuments historiques
- M. Jean-Pierre GONNELLE, chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Vienne
- M. Jacques BOISSIERE, architecte des bâtiments de France

Membres nommés

Mme Cécile TREFFORT, maître de conférences en histoire médiévale à la faculté des sciences humaines de Poitiers (CESCM)

M. Christian GENSBEITEL, animateur du patrimoine, directeur de l'atelier du patrimoine de Saintes (Charente-Maritime)

Membres excusés

M. Christian VERNOU, conservateur du patrimoine au conseil général de la Charente

M. Jean-Marc BORDIER, conseiller municipal de Poitiers (Vienne)

Assistent également

Mme Brigitte BOUSQUET-MONTAGNE, chargée d'études documentaire à la conservation régionale des monuments historiques

M. Yannick COMTE, chargé de mission à la conservation régionale des monuments historiques

Mlle Anne-Laure FAQUET, stagiaire au service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Vienne

Mme Charlotte PON, conservateur au service régional de l'inventaire

M. le président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Dépt.	Commune - Edifice	Date de la demande	Type de propriétaire
79	SAINT-MAIXENT-L'ECOLE - Caserne Canclaux <i>Extension de protection, ancienne abbaye : porte sur rue et grand escalier : Inv. MH : 28 septembre 1926 - Eglise abbatiale : Cl. MH liste de 1840</i>	Demande de l'administration (culture)- pas de réponse de l'armée	Etat : M. le commandant de l'ENSOA, Hôtel de commandement 79404 SAINT-MAIXENT- L'ECOLE

Notice	Avis
Les bâtiments actuels de l'ancienne abbaye bénédictine ont été reconstruits durant la seconde moitié du 17 ^e par les mauristes qui confient cette tâche à François Le Duc dit Toscane. Propriété nationale à la Révolution, le couvent est affecté à la 12 ^e cohorte de la légion d'honneur puis au petit séminaire avant d'être loué à la ville pour servir de casernement à la réserve d'infanterie des Deux-Sèvres. Mis à la disposition du ministère de la guerre en 1877, il prend le nom de caserne Canclaux en 1887. Le ministère de la culture souhaite le classement de l'ensemble car les façades ont conservé leur ordonnance d'origine ainsi que les galeries du cloître, la salle capitulaire le grand escalier et un certain nombre de pièces qui ont leur décor d'origine notamment dans le bâtiment central. L'ensemble devrait être prochainement désaffecté.	Avis favorable à l'instruction du dossier et à sa présentation en séance plénière , l'intérêt de cette abbaye étant incontestable. L'avis de la commission sera un élément d'importance dans les négociations à venir et permettra éventuellement d'intervenir auprès de l'administration centrale.